

REVUE  
DE BRETAGNE  
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME VIII

(TOME XLVIII DE LA COLLECTION)

5<sup>e</sup> Livraison. — Novembre 1880.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4. }

1880

## TABLE DES ARTICLES

	<i>Pages.</i>
I. LA BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — XI. LE PRINCE LOUIS, IV <sup>e</sup> CARDINAL DE ROHAN (1734-1803), par M. <i>René Kerviler</i> .....	321
II. LES VILLES DE BRETAGNE. — QUINTIN, souvenirs et anecdotes (fin), par M. <i>Alexandre Fabry</i> ...	335
III. NOUVELLE POÉSIE BRETONNE. — ANNAIK, de M. Quélien, par M. le V <sup>ic</sup> <i>H. de la Villemarqué</i> , de l'Institut.....	349
IV. LE PELOTON DE FIL, conte nantais, par M. <i>Julien de la Ville-Béranger</i> .....	357
V. PETITS POÈMES VENDÉENS. — LA MISÉRICORDE, par M. <i>Emile Grimaud</i> .....	361
VI. UNE EXCURSION DANS LA PRESQU'ILE DE RHUYS (fin), par M. <i>A. de Kermainguy</i> .....	364
VII. DOCUMENTS INÉDITS SUR JACQUES CARTIER ET SES COMPAGNONS (1555), par M. <i>Arthur de la Borderie</i> .....	376
VIII. LES QUESTIONS CONTROVERSÉES DE L'HISTOIRE ET DE LA SCIENCE, par M. l'abbé <i>J. Dominique</i> .....	380
IX. CRITIQUE LITTÉRAIRE. — DEUX POÈTES: VICTOR HUGO ET VICTOR DE LAPRADE, par M. <i>Edmond Hivé</i> .....	373
X. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>Bothoa et ses frères</i> , de M. l'abbé <i>Audo</i> , par M. <i>Robert Ohets</i> . — <i>Treizième anniversaire de Mentana: Siège de douze heures chez les Capucins de Nantes</i> .....	382
XI. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE....	400

## LE PRINCE LOUIS

IV<sup>e</sup> CARDINAL DE ROHAN

(1734-1803)

Il y a environ quarante ans, en pleine effervescence du mouvement romantique, nous eussions intitulé cette étude *Le prince Louis ou l'héritier perpétuel*, et ce titre seul eût assuré son succès. Nous verrons en effet ce personnage, destiné dès sa plus tendre jeunesse à l'Eglise et aux lettres, obtenir tous ses honneurs, toutes ses charges et toutes ses dignités par une série de successions directes ou indirectes presque indéfiniment prolongée. Cette circonstance, indépendante pourtant de ce que pouvait être son mérite personnel a sans doute été la cause de ces accusations de faiblesse d'esprit, de sottise vanité, de crédulité orgueilleuse qu'on lui ménagea si peu pendant et après la triste affaire du collier. Nous eussions pu encore adopter pour second sous-titre : *Ou les conséquences d'une calomnie*; car nous verrons aussi comment le prince Louis en fut victime, et comment l'affaire du collier n'aurait jamais eu lieu, sans une infamie tramée contre le prince, en son absence, onze ans auparavant. Ses biographes se sont constamment appesantis sur ce procès célèbre, sans parler à peine de la longue carrière qui l'avait précédé. Nous devons au contraire approfondir cette période peu

\* Voir la livraison de juin 1880, pp. 413-429.

ou très mal connue, pour remettre le cardinal à sa véritable place, et ne pas sacrifier à un moment d'inexcusable erreur tout un passé qui, s'il ne fut pas absolument recommandable, au moins ne méritait pas cet excès d'indignité.

#### I. — Famille du Prince Louis.

Les Rohan-Guémené formaient une branche issue directement du prince Hercule, duc de Montbazou, l'*Onosandre* de Bautru, dont nous avons parlé dans notre étude sur le premier cardinal de Rohan; et les Rohan-Soubise, issus d'un fils puîné de cet Hercule, n'étaient que leurs cadets. Le prince Louis, dont nous avons à nous occuper aujourd'hui, et qui causa, par une *crise* d'inconcevable légèreté, de si grands maux à l'Eglise et à la famille royale, appartenait à la troisième génération depuis Hercule. Il n'était donc dans cet ordre de parenté que le cousin fort éloigné des deux précédents cardinaux; mais une circonstance particulière l'en rapprocha. Son père, Hercule-Mériadec, duc de Montbazou, prince de Guémené et comte de Montauban, épousa, le 3 août 1718, Louise-Gabrielle-Julie de Rohan-Soubise, quatrième fille d'Hercule-Mériadec, prince de Rohan-Soubise, que nous connaissons depuis longtemps: nièce propre par conséquent du premier cardinal-académicien Armand-Gaston de Rohan, et tante du second cardinal, l'abbé de Ventadour. Elle donna six enfants, quatre fils et deux filles, au prince de Guémené. Le prince Louis en fut le troisième, et c'est ainsi que petit-neveu par sa mère du premier cardinal et cousin germain du second, il fut appelé à succéder à tous leurs honneurs et à toutes leurs charges: à l'évêché de Strasbourg et à la grande aumônerie, comme à l'Académie française et au cardinalat.

Il y eut cependant une lacune dans cette succession. Lorsque le cardinal de Soubise mourut en 1756, le prince Louis n'avait encore que vingt-deux ans. Il était déjà chanoine de Strasbourg, mais on n'osa pas le faire nommer si tôt à l'évêché. Ce fut l'un de ses oncles, le prince Constantin, d'abord chevalier de Malte, qui succéda

sur ce siège épiscopal au cardinal de Soubise: il fut nommé lui-même cardinal en 1761, sans être honoré cependant des autres dignités de son cousin: elles étaient réservées au prince Louis, qu'on ne tarda pas à lui donner comme coadjuteur.

Mais n'anticipons pas sur les événements et faisons d'abord connaissance plus complète avec le père et la mère du prince Louis.

« Le prince de Montbazou-Guémené, âgé de quatorze ans et quelques mois, écrivait Buvat dans son *Journal de la Régence*, le 26 mars 1719, épousa une fille de M. le prince de Soubise beaucoup plus jeune »<sup>1</sup>. Inutile de demander si ce fut là un mariage exclusivement politique comme en contractent les princes des maisons souveraines.

Hercule-Mériadec était le quatrième fils de Charles III de Rohan, duc de Montbazou et prince de Guémené, et de Charlotte de Cochefflet de Vauvieux: mais l'aîné était mort jeune; le second, François Armand, prince de Montbazou, gendre du duc de Bouillon, avait été emporté, en 1717, par la petite vérole, déjà colonel du régiment de Picardie et brigadier; le troisième, l'abbé de Montbazou, était chanoine régulier de l'Ordre de Sainte-Croix, au Verger, en Anjou. Hercule-Mériadec devint ainsi l'aîné de trois autres frères, outre cinq sœurs<sup>2</sup>, qui constituaient chez les Guémené une véritable tribu. Celui qui le suivait immédiatement, Charles, ayant épousé deux ans plus tard Catherine de Béthisy, fonda la branche de Rohan-Montauban, et les deux autres devinrent: le prince Armand, archevêque de Reims, en 1722; le prince Constantin, d'abord chevalier de Malte, évêque de Strasbourg, en 1756. C'est le prince Armand, connu dans sa jeunesse sous le nom d'abbé de Guémené, qui sacra Louis XV, et qui prétendit se faire nommer,

<sup>1</sup> Journal de Buvat, I, 368.

<sup>2</sup> Une seule des sœurs se maria, en 1717, au comte de Mortagne, chevalier d'honneur de Madame, et sur sommations respectueuses au prince et à la princesse de Guémené (Dangeau, XVII, 24). Les quatre autres furent religieuses, et trois d'entre elles abbeses à Panthemont, à Jouarre et à la Marquette.

grâce à cette cérémonie, commandeur de l'Ordre, quoiqu'il n'eût pas l'âge requis de trente-cinq ans. Saint-Simon se livre à ce sujet à toute sa verve contre les prétentions de la famille de Rohan, qui voulait se faire attribuer l'âge de vingt-cinq ans, comme aux princes étrangers. Il ajoute, pour terminer sa dissertation, que l'archevêque de Reims se résolut plus tard à ne pas entrer dans l'Ordre après trente-cinq ans, afin de ne pas consacrer ainsi la défaite de sa maison. « Il prévint la chose de bonne heure, dit-il avec sa malice ordinaire ; ses nerfs furent attaqués aussitôt après le sacre, en sorte qu'il ne marchait qu'avec une difficulté qui s'est toujours augmentée, et qui lui en a enfin ôté l'usage. Il déclara donc qu'il ne prétendoit point à l'Ordre, que la faiblesse de ses jambes le mettoit hors d'état de recevoir : et il s'en est tiré de la sorte <sup>1</sup>. » Il faut supposer au lecteur une forte dose de naïve bonne volonté pour lui laisser croire que le prince Armand devint paralytique uniquement par vanité. Mais il est bon de relever ces exagérations de la chronique, car le prince Louis connut son oncle, et les traditions de famille servent, pour les amateurs de scandale, à expliquer bien des choses.

On ne peut ouvrir les Mémoires de Saint-Simon sans rencontrer, même au hasard et sans recherche, de ces sempiternelles questions de préséance, auxquelles les Rohan se trouvent toujours mêlés. Hercule-Mériadec, le père du prince Louis, n'y échappe point pour son mariage, et ceci touche directement notre sujet.

« Le fils aîné du prince de Guémené, écrit le noble duc à l'année 1718 <sup>2</sup>, épousa la troisième fille du prince de Rohan (Soubise) avec de grandes substitutions. Le mariage se fit dans l'église de Jouars, dont une fille du prince de Rohan était abbesse, et où ils allèrent tous pour éviter des fiançailles publiques. M<sup>me</sup> la duchesse de Berry s'étoit fort choquée d'en voir faire dans le cabinet du roi pour les maisons de Lorraine, Rohan et Bouillon, quand le marié

et la mariée sont de même rang, ce que la faveur de l'un des deux a étendu quelquefois, comme aux fiançailles de M<sup>me</sup> de Tallard <sup>3</sup>, et de cette similitude avec celle des princes et des princesses du sang. Elle s'en étoit laissé entendre, et les prudents Rohan évitèrent de s'y commettre. Ces fiançailles, et même les mariages en présence du roi et de la reine, étoient communs à tous les grands seigneurs, même aux gens de faveur. La restriction peu à peu aux princes étrangers fut un des fruits de la Ligue, auxquels MM. de Bouillon, d'aujourd'hui, et de Rohan ont participé, quand l'intérêt du cardinal Mazarin pour les premiers, et la beauté de M<sup>me</sup> de Soubise pour les seconds, les a faits princes <sup>4</sup>. »

Ce fut le cardinal de Rohan, oncle de la jeune fiancée, qui célébra le mariage <sup>5</sup>. Il ne lui porta point bonheur. On trouve fort peu de renseignements sur le prince Hercule dans les mémoires contemporains : nous savons seulement, par les généalogistes, qu'après avoir eu deux filles, en 1722 et 1724, il eut successivement quatre fils : Jules-Hercule, né en 1726, d'abord prince de Montbazou, puis prince de Rohan-Guémené, qui mourut dans l'émigration ; le prince Armand-Constantin, né en 1730, chevalier de Malte, vaillant marin, dont nous aurons à rapporter les exploits ; le prince Louis, né en 1734, qui fut un académicien, et le prince Ferdinand, né en 1738, chevalier de Malte, puis archevêque de Bordeaux. Quant à ses actes politiques ou civils, ils nous sont complètement inconnus, jusqu'au moment où les Mémoires du duc de Luynes nous apprennent qu'en 1737 il était interdit. Déjà son grand-père, Charles II, duc de Montbazou, prince de Guémené et comte de Montauban, était mort fou, en 1699. Cela créait de tristes précédents d'atavisme pour sa postérité. Qui sait si les folies futures du prince Louis n'y avaient point pris leur germe !

C'est à propos du mariage de sa fille aînée, Charlotte-Louise,

<sup>1</sup> Gouvernante des enfants de France, fille d'Hercule-Mériadec, prince de Rohan-Soubise, puis duc de Rohan-Rohan, et nièce du premier cardinal.

<sup>2</sup> Saint-Simon, X, 46.

<sup>3</sup> Dangeau, XVII, 352.

<sup>4</sup> Saint-Simon, *Mémoires*, Edition Hachette, in-12, XII, 381.

<sup>5</sup> Nous ferons remarquer que Buvat place en 1719 le mariage d'Hercule Mériadec. Dangeau le mentionne, comme Saint-Simon, au 3 août 1718.

appelée M<sup>lle</sup> de Guémené, âgée de dix-sept ans, avec le marquis de Crèvecœur, fils du prince de Masseran et grand d'Espagne, que le duc de Luynes nous révèle cette triste situation. Le mariage devait se faire par procuration avec M. de Montauban, oncle de la mariée. L'avant-veille, 26 octobre, elle fut présentée au roi, à Fontainebleau, par M<sup>me</sup> la princesse de Rohan et M<sup>me</sup> de Guémené, sa mère, prit son tabouret chez le roi, d'après le privilège accordé à la maison de Rohan, puis fut présentée à la reine et aux princesses : le 27, elle fut admise au souper du roi ; le 28, eurent lieu les fiançailles dans le cabinet de Louis XV, et dans la nuit du 29 au 30, le mariage religieux fut célébré à la paroisse par le célèbre archevêque de Sens, Languet de Gergy. M<sup>me</sup> de Crèvecœur retourne demain à Paris, écrit le duc de Luynes, et partira dans peu de jours avec le prince Constantin, qui la conduit sur la frontière d'Espagne, à Roncevaux, où son mari et son beau-père viennent au-devant d'elle. « Comme M. de Guémené, son père, *est interdit*, il n'est point question de lui dans ce mariage. M. le prince Constantin, frère de M. le prince de Guémené et de M. de Montauban, lui tient lieu de père <sup>1</sup>. »

Le prince Louis avait alors trois ans, et l'on comprend déjà comment la succession ecclésiastique du prince Constantin, son oncle, devait un jour s'ouvrir pour lui.

Cinq ans après, en 1742, année du sacre de son cousin, l'abbé de Ventadour <sup>2</sup>, eut lieu le mariage de son frère aîné : « On dresse les articles du contrat de mariage du prince Jules avec M<sup>lle</sup> de Bouillon, écrivait encore le duc de Luynes le 12 décembre, on lui donne 20,000 livres de rente : M<sup>lle</sup> de Bouillon en a aujourd'hui 27,000 et 13,000 d'assurés. Ils logeront chez M<sup>me</sup> de Guémené : elle l'a demandé comme une condition essentielle du mariage. M<sup>me</sup> de Montauban me disoit hier qu'à la mort de M. de Guémené, son beau-père (le grand-père du nouveau marié), il ne s'étoit pas trouvé un sol de dettes que dans le courant du mois, et que, par

<sup>1</sup> *Memoires du duc de Luynes*, I, 378.

<sup>2</sup> Voir notre précédente étude.

les partages qui avoient été faits entre eux, il étoit constant que M. de Guémené, d'aujourd'hui, avoit 135,000 livres de rente en fonds de terre affermé, indépendamment des droits seigneuriaux et casuels, et que, depuis lesdits partages, il avoit été acquis 15 ou 16,000 livres de rente pour M. de Guémené, aussi en fonds de terre. » Ces détails sont fort importants pour la suite de notre étude, et pour montrer comment les cadets étoient bien souvent traités avec plus de luxe que leurs aînés ; ceux-ci avoient le titre honorifique, les autres avoient les bénéfices. « Le prince Jules, ajoute le duc de Luynes, a quinze ans et est à l'Académie <sup>1</sup> ; M<sup>lle</sup> de Bouillon en a dix-sept ou dix-huit. M. le cardinal de Rohan arriva ici dimanche dernier avec M. l'abbé de Ventadour, que l'on nomme présentement le coadjuteur, et dont le titre d'évêque est Acre et Ptolémaïde <sup>2</sup>. » Le mariage eut lieu à Versailles, devant le roi, le 18 février 1743. Le prince Jules prit, pour la circonstance, le titre de duc de Montbazou, et le duc de Luynes répète une seconde fois : « M. de Guémené, père du marié, n'a pas paru, ni dans cette cérémonie, ni dans tout ce qui a regardé le mariage. Il est interdit, et personne ne le voit <sup>3</sup>. »

Il ne mourut qu'au mois de décembre 1757, dans ses terres, nous apprend le noble chroniqueur. Il étoit toujours interdit ; on continuait à ne point le voir, et il avoit presque constamment mené « une vie fort particulière <sup>4</sup>. »

## II. — Jeunesse du Prince Louis.

(1734-1760).

D'après ce qui précède, on suppose bien que nous ne séparerons pas désormais l'histoire du prince Louis de celle de son oncle, le prince Constantin, qui devait servir, en l'absence du père, de pro-

<sup>1</sup> C'est-à-dire à l'école d'armes.

<sup>2</sup> *Memoires du duc de Luynes*, IV, 296.

<sup>3</sup> *Ibid.*, IV, 414.

<sup>4</sup> *Ibid.*, XVI, 275.

tecteur naturel à ses neveux. Quittant la croix de Malte pour le petit collet, afin de pas être exposé à des absences prolongées sur mer, cet oncle généreux se consacra tout entier à l'avenir de Louis et de Ferdinand. Élu chanoine de Strasbourg, où sa famille semblait avoir pris racine, il fut bientôt nommé par le pape grand prévôt du chapitre, et dès le mois de mars 1748, il obtint l'agrément du roi pour traiter avec l'évêque de Soissons de la charge de premier aumônier, qu'avaient jadis occupée le dernier duc de Coislin, puis le cardinal de Fleury et le cardinal d'Auvergne. C'était un acheminement certain à la succession éventuelle de son cousin, le cardinal de Soubise : très grosse charge, du reste, car il fallait déboursier 330,000 livres pour indemniser le titulaire : son frère, l'archevêque de Reims, lui prêta 130,000 livres : « et pour les 200,000 livres restantes, rapporte le duc de Luynes, elles sont aisées à trouver, parce que le roi donne au prince Constantin le brevet de retenue qu'avoit M. de Soissons de cette somme <sup>1</sup>. » Louis XV ne borna point là ses faveurs : pour éviter des contestations dont le mémorial du noble duc est si riche en récits, et dont pouvait souffrir « le caractère de simplicité, de douceur et de politesse <sup>2</sup> » du nouveau dignitaire, il lui donna le droit personnel de porter le rochet et le camail noir dans les cérémonies, quoiqu'il ne fût pas évêque <sup>3</sup>; puis, au mois de septembre 1749, l'abbaye de la Chaise-Dieu s'étant trouvée vacante par la mort du cardinal de Rohan, et échangée par le cardinal de Soubise contre son abbaye de Saint-Epvre, au diocèse de Toul, qui valait 30,000 livres de rente, le prince Constantin fut gratifié de cette dernière <sup>4</sup>. Enfin, lorsque le roi l'eut nommé, le 2 février 1753, commandeur de ses ordres, le premier aumônier devint un important personnage et un protecteur très accrédité : aussi ne sommes-nous pas surpris de le voir donner un cadeau de noces de 20,000 écus à sa nièce de Montauban, à l'occasion de son

<sup>1</sup> *Mémoires du duc de Luynes*, VIII, 469.

<sup>2</sup> *Ibid.*, X, 283.

<sup>3</sup> *Ibid.*, IX, 74.

<sup>4</sup> *Ibid.*, IX, 474.

mariage avec le comte de Brionne. Il était destiné à être le bienfaiteur de tous ses neveux et nièces.

Pour le prince Louis, qui fut d'abord connu sous le nom d'abbé de Rohan, tandis que ses oncles avaient porté ceux d'abbés de Montbazou et de Guémené, le premier soin du prince Constantin, dès qu'il eut assuré le sort de ses études, fut de le faire élire, ainsi que Ferdinand, chanoine de Strasbourg, dont le chapitre comptait encore un autre de leurs cousins : l'abbé de Montauban. Cette élection eut lieu, pour le prince Louis, en 1745 : le jeune chanoine n'avait encore que onze ans. C'était prendre ses précautions de bonne heure.

Les mémoires du temps ne nous apportent pas beaucoup de détails sur les études du prince Louis, mais nous pouvons trouver, à très peu de distance et dans sa propre famille, un exemple de la manière dont les jeunes gens des premières familles de France étaient alors élevés. Voici ce qu'un grave recueil, l'*Année littéraire* de Fréron, l'un des principaux organes de la critique au XVIII<sup>e</sup> siècle, imprimait dans ses colonnes, en 1758, sur le fils aîné de son frère Jules : c'est un document très précieux à recueillir :

« Le 11 de ce mois, M. le prince de Rohan-Guémené, âgé de treize ans, de la figure la plus spirituelle et la plus intéressante, fit au collège du Plessis, où il est en troisième, l'exercice pour la distribution particulière des prix. Il expliqua, avec autant de facilité que de grâce, *Salluste*, *Virgile*, *Quinte-Curce*, *Valère-Maxime*, l'épître de *Cicéron* à son frère *Quintus*, le songe de *Scipion* et, à l'occasion de ce dernier ouvrage, la sphère et ses différents cercles : le tout étoit agréablement mêlé de plusieurs morceaux de poésie française, choisis avec goût par le professeur, M. l'abbé *Malardeau*, et rendus avec âme par le disciple. Le récit de *Théramène*, entr'autres, tira des larmes de tous les yeux. L'assemblée nombreuse devant laquelle il parloit, étoit bien propre à l'exercer ; elle étoit surtout embellie par la présence de M<sup>me</sup> la princesse de Condé, de M<sup>me</sup> la princesse de Rohan, de M<sup>me</sup> la comtesse de Marsan, de M<sup>me</sup> la princesse de Salm, de M<sup>me</sup> la princesse de Beauveau, de M. l'archevêque de Reims, etc., etc. La mythologie faisoit une partie essentielle de cet acte public. C'est là-dessus, particulièrement, que le jeune prince fut interrogé par M. Fossart, maître de quartier de rhétorique dans ce collège qui,

satisfait de ses réponses, lui adressa ces vers ingénieux, puisés dans le sujet même de ses questions :

Prince, les songes du Parnasse  
Ne sont pas sans réalité ;  
Pour vous, pour votre auguste race,  
La fable devient vérité.

Au sang de *Jupiter*<sup>1</sup> le vôtre s'associe ;  
Sous les traits de *Minerve*<sup>2</sup> il élève nos rois ;  
Il égale de *Mars*<sup>3</sup> les plus brillants exploits ;  
Tous les lauriers cueillis en servant la patrie  
Couronnent, de vos jours, les illustres auteurs :  
Vous n'avez pas atteint l'âge heureux de les suivre,  
Dans vos jeunes travaux nous ne voyons revivre  
Que l'esprit d'*Apollon* et le goût des neufs sœurs.  
Vous êtes occupé de leurs leçons fertiles ;  
Elles s'occuperont un jour de vous chanter,  
Et nous vous verrons mériter  
Des *Sallustes* et des *Virgiles*<sup>4</sup>.

Cet article élogieux et fort typique aurait pu tout aussi bien s'appliquer au prince Louis, dont les études furent très brillantes, et qui possédait, comme ses cousins, un don tout particulier pour la parole. Nous trouvons dans les Mémoires du duc de Luynes un autre document sur les actes publics qu'il eut lui-même à soutenir : nous le lui attribuons du moins personnellement, bien que le chroniqueur parle du second fils de M<sup>me</sup> de Guémené. La scène se rapporte, en effet, au mois de décembre 1752 ; le second fils de M<sup>me</sup> de Guémené était le chevalier de Rohan, prince Armand Constantin, alors âgé de plus de vingt-deux ans, et qui, depuis dix ans déjà, suivait la carrière des armes pour la marine ; nous le retrouvons, moins de quatre ans plus tard, travaillant, comme lieutenant de vaisseau<sup>5</sup>, au port de la Rochelle, à l'armement de l'*Apollon*,

<sup>1</sup> Allusion à la princesse de Condé.

<sup>2</sup> M<sup>me</sup> de Marsan, gouvernante des enfants de France.

<sup>3</sup> Le maréchal de Soubise.

<sup>4</sup> *Année littéraire*, 1758, VI, (204-206).

<sup>5</sup> *Mémoires du duc de Luynes pour l'année 1752*. — La *Biographie bretonne* semble indiquer qu'il fut pourvu, par le privilège de sa naissance, du grade de capi-

vaisseau de 50 canons, qu'il allait commander en personne dans l'escadre de Conflans : il est donc absolument improbable qu'il ait eu à cette époque une thèse à soutenir en Sorbonne. Telle était, au contraire, la situation du prince Louis, alors âgé de plus de dix-huit ans, et par conséquent en cours d'études pour son baccalauréat théologique. Quoi qu'il en soit, voici ce document qui intéresse de toute façon le futur académicien :

« — Il y a huit ou dix jours, écrivait le duc de Luynes, le 27 décembre 1758, qu'il parut un mémoire imprimé de M. de Bauffremont ; ce mémoire est fort bien écrit ; peut-être pourroit-on lui reprocher d'être un peu diffus. Il est fait à l'occasion d'une thèse soutenue en Sorbonne par le second fils de M<sup>me</sup> de Guémené. Les Rohan-Guémené prétendent des distinctions en Sorbonne, qui sont d'avoir un fauteuil, des gants, et d'être couvert. Feu M. le cardinal de Rohan, alors abbé, avait joui de ces distinctions, et ce fut même M. l'archevêque de Reims (Louvois) qui présida à une de ses thèses. M. le cardinal de Soubise a eu les mêmes honneurs ; on prétend que M. l'archevêque de Reims d'aujourd'hui les a eus aussi ; M. de Bauffremont n'en convient pas dans son mémoire. Ces honneurs sont un effet de la faveur de feu M<sup>me</sup> de Soubise auprès de Louis XIV ; mais, soit que M. de Bauffremont ne les regarde pas comme suffisamment authentiques pour être accordés par la Sorbonne, soit qu'il croie que cette distinction est accordée à la branche de Rohan-Soubise seulement, et qu'elle ne doit pas s'étendre aux Guémené (il ne le dit pourtant pas dans son mémoire), il prétend soutenir les intérêts de la noblesse en cette occasion. Il représente les justes plaintes des grandes et illustres maisons, lesquelles ont gardé un profond silence dans cette affaire. Enfin, il veut intéresser le Parlement dans l'exécution d'une grâce qu'il prétend n'être pas revêtue des formes nécessaires<sup>1</sup>. »

taine de vaisseau, sans avoir passé par les grades inférieurs. Les Mémoires du duc de Luynes nous attestent le contraire en l'appelant, à plusieurs reprises, lieutenant de vaisseau vers cette époque. Nous ne devons pas omettre ici le brillant combat qu'il soutint, le 29 avril 1758, à la tête du *Raisonné*, contre six vaisseaux anglais. Il n'amena que lorsque 170 hommes de son équipage eurent été tués et 100 environ blessés ; sa mâture et ses manœuvres eurent été tuées, 18 de ses canons démontés ; et il avait reçu 25 boulets dans la coque de son vaisseau. Après cet exploit, sa nomination de chef d'escadre, en 1764, ne suscita pas plus de jalousie que sa nomination de gouverneur général des Îles sous le Vent, en 1766. Mais ce n'est pas en se préparant à ces faits d'armes qu'on soutient des thèses en Sorbonne.

<sup>1</sup> *Mémoires du duc de Luynes*, XII, 223.

La chronique ne nous a pas apporté la solution de cette grave difficulté. Ce que nous savons d'une manière plus positive, mais sans pouvoir en connaître exactement les motifs, c'est que le prince Louis ne prit pas en Sorbonne, comme les deux premiers cardinaux, les degrés du doctorat. Lui-même en exprima ainsi ses regrets dans son discours de réception à l'Académie, en ajoutant cette phrase au brillant éloge qu'il avait tracé du cardinal de Richelieu :

« Que ne m'a-t-il été permis de profiter de ses utiles établissemens pour les progrès de la science de la Religion (*la Sorbonne*), comme j'espère profiter de ceux qu'il a faits pour le progrès des Lettres. Les circonstances des temps m'ont envidé des droits de société, des titres flatteurs qui faisoient l'objet de mes desirs et de mon empressement. Vous ne désapprouverez pas, Messieurs, que je saisisse cette occasion éclatante, la première qui se soit présentée pour en témoigner mes regrets <sup>1</sup>. »

Le duc de Nivernais fit allusion, dans sa réponse, à cette même privation :

« D'ailleurs, Monsieur, lui dit-il, touchée du tort que vous avez souffert par de malheureuses circonstances, l'Académie se plaît à le réparer, en donnant à votre goût pour l'étude et aux fruits que vous en avez recueillis, l'éclat qu'une autre société, la plus respectable de toutes, n'a pas été à portée de leur donner : éclat héréditaire dans votre maison, accoutumée depuis si longtemps à faire retentir la Sorbonne des applaudissemens les plus flatteurs <sup>2</sup>. »

Ces circonstances des temps, si éloquemment déplorées, sont sans doute la période aiguë des batailles jansénistes, au sujet de la bulle *Unigenitus* et des refus de sacrements, qui amena, en 1754, une lutte ouverte entre la Sorbonne, le Parlement et le Grand conseil. On sait qu'un arrêt de la Cour voulut intervenir dans la position des thèses et interdire même les réunions de la faculté de théologie, sans ordre spécial des magistrats. Le moment où, d'après l'usage, le prince Louis devait parvenir au doctorat correspondant à très peu près avec cette période, puisqu'il atteignit sa vingtième

<sup>1</sup> *Recueil des Harangues de l'Académie*, XXXIX, 64.

<sup>2</sup> *Ibid.*, XXXIX, 68.

année en 1754, il est probable que c'est aux ingérences regrettables du Parlement dans les matières théologiques, qu'on doit attribuer cette absence de couronnement de ses études classiques.

Cela ne l'empêcha pas d'avoir, à cette époque, l'honneur de tenir sur les fonts du baptême l'une des petites-filles du roi Louis XV : c'était, il est vrai, dans une conjoncture assez pressante :

« Madame, fille de M<sup>r</sup> le Dauphin, écrivait le duc de Luynes, le 2 septembre 1755, est morte ce matin à minuit et demi. Sa maladie a été courte : elle eut un peu de fièvre le samedi : hier, à dix heures, M<sup>r</sup> le Dauphin y étoit encore ; à onze heures trois quarts, pendant que la reine étoit chez M<sup>me</sup> de Villars, M<sup>me</sup> de Butler y monta de la part de M<sup>me</sup> de Marsan qui, s'étant trouvée mal, étoit hors d'état d'y venir elle-même ; elle demanda à la reine ses ordres pour le baptême de Madame qui, en conséquence, fut tenue par M. l'abbé de Rohan, fils de M<sup>me</sup> la princesse de Guéméné, et par M<sup>me</sup> de Marsan, et nommée Marie-Zéphirine <sup>1</sup>. »

Lorsque le cardinal de Soubise mourut, au mois de juin 1756, le prince Louis n'avait pas encore reçu les ordres. Le prince Constantin, premier aumônier depuis huit ans, nourrissait l'espoir de succéder au cardinal, à la grande aumônerie ; mais on considéra que le grand aumônier de la reine et le premier aumônier de M<sup>me</sup> la Dauphine étoient deux cardinaux : il ne convenait guère, dans ces circonstances, que le grand aumônier de France ne fût pas un cardinal <sup>2</sup>, et la charge fut donnée au cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges. Le prince Constantin, du reste, ne lui en garda pas rancune ; ayant été élu évêque de Strasbourg par le chapitre, au mois de septembre de cette année, il se fit sacrer par lui, en mars 1757, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice <sup>3</sup>.

Mais l'opinion publique s'attendait à voir quelque jour une mutation s'opérer dans la grande aumônerie, pour qu'elle revint dans la famille qui venait de l'occuper pendant plus d'un demi-siècle ; car l'avocat Barbier se faisait l'écho, très peu après, de bruits de cette nature en faveur de l'abbé de Rohan :

<sup>1</sup> *Mémoires du duc de Luynes*, XIV, 252.

<sup>2</sup> *Journal de Barbier*, VI, 327.

<sup>3</sup> *Mémoires du duc de Luynes*, XV, 455.

« On disait dans Paris, écrit Barbier au mois de juin 1757, que le prince Louis, fils du prince de Guémené, qui n'est âgé que de vingt-deux ans, était nommé grand aumônier de France, parce qu'il a été ordonné prêtre et qu'il a dit sa première messe au commencement de ce mois. » — Mais, ajoute le prudent chroniqueur, il n'en est pas parlé dans la *Gazette de France*, du 11. Elle avait raison d'être muette, en effet, car le prince Louis attendit encore pendant vingt ans cet honneur.

Ce qu'il y avait de plus réel, c'est qu'au même moment, le 24 juin, le roi donnait au prince Constantin sa nomination au cardinalat et que, sans tarder, le nouveau prince de l'Église se fit attacher son neveu comme coadjuteur à l'évêché de Strasbourg. Le prince Louis fut sacré, en cette qualité, le 1759, sous le titre d'évêque de Canope, *in partibus*<sup>2</sup>. Il n'avait que vingt-cinq ans, et son avenir était désormais absolument assuré.

A partir de ce moment, sa longue carrière se divise tout naturellement en six périodes, qui formeront les principaux chapitres de notre étude : de 1760 à 1772, la carrière littéraire et académique : de 1772 à 1774, l'ambassade de Vienne, premier acte du drame du collier : de 1774 à 1785, l'évêché de Strasbourg, le cardinalat et la grande aumônerie, second acte du drame du collier : en 1785 et 1786, l'affaire du collier de la reine, troisième acte et dénouement ; enfin, l'Assemblée constituante et la retraite. Chacune d'elles mérite une étude approfondie : en particulier, la première, sur laquelle nous devons insister, parce qu'elle est la plus mal connue.

RENÉ KERVILER.

(A suivre.)

<sup>1</sup> *Journal de Barbier*, VI, 537.

<sup>2</sup> La *Biographie bretonne* dit qu'il fut d'abord évêque de Canope, *in partibus*, et ensuite coadjuteur de son oncle. Les deux titres furent simultanés.

## QUINTIN

SOUVENIRS ET ANECDOTES<sup>1</sup>

(Suite et fin.)

Dans la même séance du club jacobin de Quintin (11 pluviose an II), nous voyons apparaître un certain citoyen Le Buchoux, autrefois frère chez les R. P. Récollets, et qui depuis avait rempli avec talent (nous n'en doutons pas) les fonctions de chantre à l'église constitutionnelle. Nous laissons la parole au procès-verbal, nous reconnaissant humblement incapable d'égaliser le *beau style* de ce temps :

« Le républicain Louis Le Buchoux a rendu un hommage éloquent à la raison, en déposant sur le bureau ses lettres de profession de Récollet, et en demandant que ce vain chiffon, qui depuis tant de temps n'avait servi qu'à tromper, devint la proie des flammes, afin que la lumière qui en rejaillit pût servir à dessiller les yeux des malheureuses victimes de la superstition... — La Société, en applaudissant à la sincérité de Louis Le Buchoux, a arrêté qu'il en serait fait mention au procès-verbal. »

Les noms des rues de la ville ayant été changés, comme on l'a vu plus haut, nous en transcrivons ici quelques-uns :

<sup>1</sup> Voir le n° d'octobre, p. 244-254.

Grand'Rue,	devenue	Rue de la Liberté.
Rue Notre-Dame,	»	» de la Raison.
» de l'Hôpital,	»	» de l'Humanité.
» de la Poissonnerie,	»	» de la République.
» de la Belle-Étoile,	»	» de Guillaume-Tell.
» à la Cendre,	»	» du Bonnet-Rouge.
» du Jeu-de-Paume,	»	» de Marat.
» Rochonen,	»	» de la Montagne.
» du Vau-de-Gouët,	»	» de la Révolution.
» Petite-Rue,	»	» de la Carmagnole.
» des Doves,	»	» de l'Égalité.
» des Forges,	»	» de la Patrie.
» Neuve,	»	» des Vertus.
» des Croix-Jarrot,	»	» de l'Opinion.
» de la Berliche,	»	» des Droits-de-l'Homme.
» des Degrés,	»	» de la Loi.
» des Portes-Boulain,	»	» des Sans-Culottes.

Nous bornons là cette nomenclature.

\* \*

Dans la séance du 5 germinal an II, fut présenté un projet de peinture à fresque destiné à décorer le fond de la salle que la Société faisait arranger pour y tenir ses séances. Cette salle était l'ancienne chapelle Notre-Dame de la Porte, qui maintenant sert d'église provisoire à Quintin. Voici le texte de ce projet :

« Un rideau ouvert au large, qui dessille les yeux de tout le peuple (*sic*). Dans le centre du tableau s'élèvera une montagne sur le sommet de laquelle est le génie de la France, qui s'élance pour planer sur la République. Ce génie tiendra d'une main une trompette pour sonner l'éveil ; de l'autre un drapeau tricolore qu'il fera flotter dans les airs. L'œil de la surveillance, peint sur le drapeau, fera voir aux ennemis de la République qu'ils ont à craindre, sous quelque forme qu'ils se déguisent, et l'œil étant ouvert désignera qu'on est infatigable.

« A droite de la montagne, un pilastre colossal, surmonté d'une statue de femme, représentera la Liberté tenant d'une main un faisceau d'armes, de l'autre une pique surmontée du bonnet de la

« Liberté. Sur le pilastre seront représentés les attributs de la force et de la valeur... A gauche sera l'Égalité sur un pilastre pareil, pour former le pendant ; elle sera aussi représentée sous la forme d'une femme tenant d'une main un triangle, emblème de l'égalité, de l'autre le livre de la Constitution et des Droits de l'homme. Pour faisceau, au pilastre, sera le flambeau de la raison. Deux mains étroitement serrées, signe d'union, une branche de chêne représentant la force et l'énergie, une branche d'olivier en signe de la paix que nous faisons avec tous les peuples libres, le tout suspendu à la colonne par un ruban, sur lequel sera encore une devise analogue.

« Au bas du tableau sera représenté un marais, dans lequel le noble est plongé avec ses armoiries renversées, tous les emblèmes de la tyrannie et de la royauté, ainsi que le fanatisme, sous la forme du froc et de la guimpe. »

L'auteur de ce projet offrait son travail gratis ; il demandait seulement des adjoints pour l'aider et une somme de soixante à quatre-vingt livres pour payer les couleurs, les frais d'échafaudage, etc.... Nous croyons que malheureusement, ou heureusement (comme on le voudra), ce magnifique projet de peinture murale ne fut pas exécuté ; car, plus tard, nous voyons la Société demander que la peinture en forme de niche, placée derrière le bureau, soit effacée, pour être remplacée par un *attribut analogue à la liberté*. Ce beau projet était donc tombé dans l'eau, ou mieux, s'était englouti, lui aussi, dans le marécage figuré au bas de la fresque.

\* \*

La Convention ayant décrété, le 18 floréal an II, le culte de l'Être suprême et l'institution de fêtes publiques destinées à inaugurer cette religion nouvelle, Quintin s'empressa de se conformer à cet ordre. Nous donnons ici le programme officiel arrêté à l'occasion de cette fête :

« Il faut d'abord, dit ce programme, que la fête soit annoncée de la manière la plus solennelle ; à défaut d'artillerie, nous

« avons pensé que la grosse cloche de la commune devait être mise en branle dès le point du jour, et qu'elle ne devait cesser qu'après la cérémonie terminée. Vous ne craignez pas de troubler le sommeil léthargique de l'aristocratie ; ce sera un son de terreur pour les fanatiques, pour les partisans de la royauté, s'il en était encore dans la commune, et qu'ils pussent se croire dispensés d'honorer l'Être suprême.

« Il faut qu'à six heures du matin, chaque maison soit décorée d'une branche de chêne et d'une banderole tricolore ;

« Que la générale soit battue à six heures dans toutes les sections ; qu'aux huit heures, au plus tard, tous les citoyens armés soient réunis sur la place de l'Égalité<sup>1</sup>, vêtus le plus qu'il sera possible en uniformes, un panache de chêne au chapeau ; que le drapeau de la garde nationale soit au centre. A neuf heures précises, qu'un roulement se fasse entendre ; qu'un piquet soit détaché pour aller à la maison commune recevoir le magistrat du peuple et les membres des autorités constituées, qui porteront à la main des branches de chêne ; que le piquet les conduise au centre de la troupe, sur la place de l'Égalité. Que l'ordre pour la marche soit donné. Qu'elle soit ouverte par un adolescent le front ceint d'un myrthe, vêtu de blanc, orné de festons de branches de chêne, de fleurs et de rubans tricolores, portant en bannière les Droits de l'homme et la Constitution. Qu'il soit suivi d'un groupe d'enfants des deux sexes, vêtus et parés comme lui, portant à la main des corbeilles remplies de fleurs, qu'ils jetteront vers la voûte du ciel, le plus beau spectacle de la nature, le plus magnifique présent de l'Être suprême. Que le cortège s'avance dans cet ordre au lieu de la réunion ; qu'il soit suivi de la masse des citoyens marchant sur deux colonnes, les femmes d'un côté, les hommes de l'autre. Que le son des tambours, coupé par le chant des strophes à l'Être suprême, accompagne la marche.

« Rendus au lieu de la réunion, que tous les citoyens se rangent

<sup>1</sup> Place du Bourg-Jugné.

« avec ordre et respect autour de l'autel de la patrie. Qu'un roulement commande le silence. Que le maire ou un autre citoyen monte sur l'autel et y prononce un discours à l'Être suprême et sur l'immortalité de l'âme. Que la fin de la cérémonie soit annoncée par un dernier roulement. Qu'alors, les cris de Vive la République ! sortis de toutes les bouches, s'élèvent jusqu'aux cieux et se prolongent au milieu des embrassements et de la joie universelle des citoyens. »

Ce programme est adopté par acclamation.

Puis, « sur la proposition d'un membre la Société arrête qu'à l'issue de la cérémonie, au lieu de s'en retourner chacun chez soi prendre tristement un repas symétriquement apprêté, chacun au contraire ferait apporter et apporterait lui-même ce qu'il aurait de préparé, et que le déposant sur le gazon, à la vue de ceux qui l'environneront, il partagera avec quiconque voudra bien l'accepter, le mets que ses facultés lui auront permis d'apporter.

« Ces dispositions seront annoncées aux habitants des campagnes par deux bannies qu'on invitera la municipalité à faire faire, et on les prévendra, en outre, de ne point craindre de se mêler parmi les convives, ayant un moyen de frayer eux-mêmes aux besoins de bien des personnes et de coopérer à rendre le repas plus gai, en y apportant des laitages, qui sont le produit de leurs soins domestiques.

« Sur une adresse fraternelle des membres de la commune du Fœil qui désirent se joindre à nous pour célébrer l'Être suprême et la nature, le bureau est chargé de témoigner à ces dignes frères les sentiments qu'ont éprouvés les membres de la Société, à la lecture de leur adresse, et la satisfaction qu'ils se proposent en les voyant se mêler parmi eux, décadi prochain. »

Ce fut sous les rayons d'un beau soleil de juin, que se déroulèrent, au jour marqué, les longues files de cette procession d'un nouveau genre, à laquelle chacun devait assister, sous peine de

passer pour suspect; elle se dirigeait vers le lieu appelé *Grand-Jardin*, terrain vague et assez étendu, à l'entrée de la ville, sur lequel s'élève aujourd'hui la Promenade publique. Là se dressait l'autel de la Patrie, auquel on arrivait par un grand portique orné de verdure; sur le frontispice on lisait ces mots : *L'hommage d'un cœur vertueux et pur est seul agréable à l'Être suprême.*

Les enfants et les jeunes filles, uniformément vêtus de blanc et couronnés de feuillage de chêne, étaient placés sous la surveillance de citoyennes respectables, qui, pour ce grand jour, avaient fait revivre le nom de *matrones*, renouvelé de la république romaine.

L'autel de la Patrie, recouvert de gazon, était surmonté de la statue de la Liberté. La municipalité avait d'abord été embarrassée pour se procurer cette statue symbolique, qui n'existait pas dans le pays; mais une des *matrones* eut l'idée heureuse de prendre, pour cette circonstance, une des statues de saintes, qu'une violence sacrilège avait arrachées de leurs niches séculaires. Ce fut sur sainte Catherine que tomba le choix de l'intelligente républicaine, et ce fut par ses soins encore que des draperies de mousseline convenablement agencées donnèrent à la pauvre sainte l'aspect requis pour son nouveau rôle. Le bonnet phrygien, posé sur sa tête, dissimulait sa couronne. De nombreuses lumières brillaient parmi les verdure de chêne qui décoraient l'autel.

Le cortège prit place sur l'estrade; la foule se rangea autour, en silence. Des discours patriotiques furent prononcés; puis le président du club entonna de sa voix de stentor un hymne républicain de sa composition, dont les deux premiers vers seuls sont venus jusqu'à nous :

Mon âme était comme un cristal,  
Sortant de la montagne....

Mais au même instant, la flamme des lumières, on ne sait comment, mit tout à coup le feu aux draperies légères qui travestissaient sainte Catherine, et en un moment, tout fut consumé!... Cela fut si prompt, que le bois de la statue ne fut pas entamé; mais l'émotion fut grande dans la foule, quand on reconnut la jeune

sainte, s'appuyant d'une main sur la roue, instrument de son supplice, de l'autre, tenant la palme du martyr! Les cris et les rires éclatèrent de toutes parts : Sainte Catherine!.. Sainte Catherine!.. criaient cent bouches à la fois.

Le scandale était grand, avouons-le... Mais aussi c'est surtout dans les grandes catastrophes qu'éclatent les grands dévouements; on en eut une nouvelle preuve... Deux *matrones*, dont la postérité ingrate n'a pas conservé les noms, surent être à la hauteur de la situation. Dénouant sans hésiter la ceinture de leurs tabliers de mousseline à hautes bavettes, elles en improvisèrent une tunique pour l'incorrigible sainte, trop empressée de montrer à tous, sous son déguisement patriotique, sa toilette réactionnaire de vierge martyr!

\* \* \*

Mais les événements marchèrent; une nation ne peut rester longtemps sous l'empire d'une surexcitation aussi violente. La fièvre disparut et le calme revint. L'homme de génie, suscité pour relever notre malheureuse patrie et guérir ses blessures, parut enfin. Le Dieu chassé de nos temples en reprit possession et la foule s'empressa de se réunir comme auparavant au pied des autels, à la voix de ses pasteurs revenus de l'exil. Au nombre de ces derniers, fut le digne prêtre dont nous avons déjà parlé, M. l'abbé Souvestre, curé doyen de Quintin, presque uniquement connu dans notre ville sous son titre de *M. le Doyen*.

On ne peut se faire une idée de l'amour et de la vénération de la ville entière pour ce saint prêtre. Les incrédules eux-mêmes ne pouvaient approcher de lui, sans éprouver une douce émotion; tout à tous, malgré ses infirmités et ses souffrances, *M. le Doyen* rempli avec ferveur, jusqu'au dernier jour de sa vie, les devoirs de son ministère. Sa bienfaisance était inépuisable; sa bonté attirait à lui tous les cœurs. Enfin, lorsque l'heure de la récompense sonna pour lui, une douleur immense éclata dans toute la ville. Ses funérailles furent un véritable triomphe. Aujourd'hui encore, quoique

plus de cinquante années se soient écoulées depuis sa mort, le souvenir de ce bon pasteur est toujours vivant parmi nous.

Sur son tombeau, placé à l'ombre d'un if quatre ou cinq fois centenaire, on ne manque jamais d'apporter les petits enfants, pour qu'ils y essaient leurs premiers pas ; aussi l'inscription qui y est gravée est-elle à moitié effacée sous ces petits pas incertains d'enfants, que les mères tiennent à mettre, dès leur entrée dans la vie, sous la protection de *M. le Doyen*.

Le cours des événements nous amène à reparler de l'abbé Nau, qui fut le curé constitutionnel de Quintin, et dont le repentir égala les fautes. Aveuglé par l'ambition et la vanité, il avait, à la voix de ces mesquines passions, quitté le droit sentier. Ses yeux furent promptement dessillés, et lorsqu'ayant rétracté son serment schismatique, il fut rentré dans la communion de l'Église, il ne vécut que pour effacer par sa pénitence le scandale qu'il avait autrefois donné. Rempli d'humilité, se plaçant toujours au dernier rang, il recherchait les occupations les plus basses, les plus pénibles, ne croyant jamais avoir assez fait pour expier ses erreurs.

\* \* \*

Après les déchirements causés par la guerre civile, le repos dont on jouissait sembla plein de charme. L'éclatant triomphe de nos armées, sur tous les champs de bataille, le drapeau de la France flottant victorieux au-dessus des capitales étrangères, faisaient vibrer avec orgueil la fibre patriotique. Les joyeuses fêtes de famille se multipliaient ; car on avait soif de ces plaisirs dont on avait été sevré si longtemps. A cette époque, on le sait, chacun aimait à envelopper ses pensées de la forme poétique ; tout se tournait en vers et en chansons. Pas un banquet, où ne circulât autour de la table le couplet malin ou patriotique. Nous cédon's au désir d'en citer ici un trait assez original :

On remarquait alors, dans la société de Quintin, un sire de Botidoux, vieux chevalier de Saint-Louis, imagination vive et esprit distingué. A tort ou à raison, il passait pour être doué d'un insa-

tible appétit, et on citait de lui maints tours de force gastronomiques. Un jour, pendant un dîner auquel il assistait, après une discussion plaisante avec un de ses amis, il fut convenu que lui et cet ami allaient, séance tenante, remplir quatre bouts-rimés qu'on leur fournirait. Le sujet des deux quatrains devait être *M. de Botidoux* lui-même. Les quatre rimes choisies furent : *Andouille, citrouille, mouton* et *bouton*.

L'adversaire de *M. de Botidoux* se tira ainsi de la tâche qui lui était imposée :

- « Servez à Botidoux pour dîner une *andouille*,
- « Ajoutez-y le jus d'une énorme *citrouille*,
- « Une côte de bœuf, un gigot de *mouton*,
- « De son habit, à peine, aurez-vous un *bouton* ! »

*M. de Botidoux*, de son côté, écrivit :

- « Par la poudre à canon fumé comme une *andouille*,
- « Ayant parfois pour lit celui de la *citrouille*,
- « Mangeant bien plus souvent du pain que du *mouton*,
- « J'ai gagné cette croix qui orne mon *bouton* ! »

Il y a bien un hiatus au dernier vers, mais quand on improvise !... Ce fut vers cette époque aussi, que mourut un vieillard renommé pour sa bienfaisance. Il habitait le château de la Noë-Sèche, situé près Quintin, et dont il portait le nom.

Il aimait ce château, dont le portail, avec le bâtiment qui le contient, est une curieuse construction du XV<sup>e</sup> siècle. Il voyait avec plaisir les magnifiques avenues qui l'entouraient alors, servir le dimanche de lieu de promenade aux habitants de la ville. La bienfaisance de *M. de la Noë-Sèche* était inépuisable ; et lors de l'ouverture de son tombeau, sa main droite, instrument de ses bonnes œuvres, a été trouvée assez intacte pour qu'on y vit la glorification de ses nombreuses aumônes. Elle est exposée, de nos jours encore, dans un reliquaire au cimetière de la commune du Féil, et vénérée par la population.

\* \* \*

Nous croyons devoir citer ici les noms de quelques personnes

nées à Quintin, et qui, soit par leurs mérites personnels, soit par les fonctions publiques qu'elles ont remplies, méritent une mention spéciale.

Nous nommerons d'abord le Père Rigolleuc, saint missionnaire, né en 1595 ; il a laissé de bons traités de dévotion ; ses études avaient été brillantes ; il était savant latiniste.

Suivant la plupart des biographes (quoique le point ait été contesté), Quintin a aussi donné naissance au Père Toussaint de Saint-Luc, religieux carme (mort en 1694), auteur de plusieurs livres de piété et de divers ouvrages d'histoire, entre autres de *Mémoires sur l'état du clergé et de la noblesse de Bretagne*, livre utile, estimé, qui a été réimprimé de nos jours.

L'abbé Digaultray, l'un des plus savants docteurs de Sorbonne du XVIII<sup>e</sup> siècle, est aussi un enfant de Quintin, ainsi que Dailant de la Touche, collaborateur de Fréron et traducteur de Swendenborg, né en 1744.

Honoré Fleury, avocat, né en 1754, fut nommé, au mois de septembre 1792, représentant du peuple à la Convention ; se rallia d'abord au parti des Girondins, mais ne partagea pas leurs erreurs ; il ne vota pas la mort du roi, et se déclara pour l'appel au peuple et le sursis. Lorsque la Convention, sous la pression de la Montagne, vota le décret de proscription des Girondins, M. Fleury fut un des 72 représentants qui signèrent, chez le célèbre Lanjuinais, une protestation contre ce décret. Cet acte de courage lui valut d'être lui-même mis en arrestation avec les autres signataires. D'abord emprisonné à la Force, en compagnie de malfaiteurs, il fut, avec plusieurs de ses collègues, transféré successivement dans diverses prisons de Paris.

M. Fleury a laissé à sa famille des notices intéressantes et curieuses, où il relate ses opinions personnelles sur le grand drame qui se déroulait sous ses yeux et les souffrances qu'il eut à supporter pendant les quinze mois que dura son emprisonnement. Il peint surtout, d'une manière émouvante, ses angoisses pendant la nuit du 9 thermidor, où lui et ses amis attendaient les égorgeurs, qui

devaient commencer à minuit leur horrible besogne. La chute de Robespierre, arrivée cette nuit même, les sauva.

Revenu à Quintin, M. Fleury fut nommé juge de paix (1802). Il en remplit les fonctions jusqu'à sa mort (1827). En 1821, Louis XVIII lui avait donné la croix de la Légion d'honneur.

Un autre de nos compatriotes lui succéda à l'assemblée délibérative qui se réunit après la Convention. M. François Limon, avocat, prit place en effet au conseil des *Cinq-Cents*.

Quintin a aussi donné le jour à un grand nombre d'officiers des armées de terre et de mer, qui ont bravement versé leur sang pour leur patrie. Plusieurs ont pu revenir parmi nous, mais beaucoup aussi sont tombés, frappés à mort, sur les champs de bataille. Honneur à eux !

\* \*

Nous ne pouvons terminer cette nomenclature, sans faire mention d'un de nos compatriotes qui, s'il n'a pas, comme ceux dont nous venons de parler, versé son sang pour la défense du pays, a porté dignement au loin le nom de la France et supporté, avec une admirable constance, les plus douloureux tourments pour le nom de Jésus-Christ.

M. l'abbé Pierre-Marie Le Turdu, missionnaire apostolique, naquit à Quintin en 1823. Il montra, dès ses plus jeunes années, de grandes dispositions pour la piété et des aptitudes spéciales pour l'étude. Il suivit les cours du petit séminaire de Plouguernevel, puis se sentant appelé par un attrait irrésistible à la prédication de l'Evangile chez les infidèles, il entra à Versailles au séminaire des Missions étrangères. Il fut ordonné prêtre à l'âge de vingt-trois ans. Deux ans après, en 1848, il partit pour la Chine, où il commença l'exercice de son ministère. Envoyé un peu plus tard au Japon, il y fut presque aussitôt saisi, emprisonné, et pendant trente mois, il subit une étroite captivité. Mis en liberté, il revint en Chine, où l'attendaient de cruelles souffrances. Dénoncé aux auto-

rités de la province de Canton, il fut arrêté dans la petite maison qu'il habitait, traîné la corde au cou pendant plusieurs lieues, et en arrivant, traduit devant le mandarin. Sur son refus de renoncer à prêcher l'Évangile, le juge ordonna qu'il fût mis à la torture.

Nous avons lu maintes fois la description des supplices infligés aux premiers chrétiens par les persécuteurs de la foi et nous avons frémi devant ces tableaux sanglants. Il s'est néanmoins écoulé près de vingt siècles, depuis que ces tourments ont été subis par les Laurent, les Sébastien, les Blandine, et ces illustres martyrs ne nous sont jamais apparus que le front ceint de la couronne immortelle. Mais ici, l'émotion doit être plus vive, quand ces héros, intrépides devant la souffrance, ont été nos compatriotes, nos contemporains, lorsqu'ils ont vécu dans les mêmes lieux que nous et que nos yeux ont bien des fois rencontré les leurs.

M. l'abbé Le Turdu raconta depuis à M<sup>r</sup> Guillemain, son évêque, les émotions qu'il éprouva, lorsqu'il fut mis en demeure de choisir entre l'apostasie et d'indicibles douleurs. La réponse du courageux missionnaire ne pouvait être douteuse, et le juge le condamna à recevoir *trois cents coups* de rotin.

Le rotin est un végétal à tige grêle, offrant des entre-deux longs et espacés, armés d'épines ; c'est une espèce de roseau d'une consistance ligneuse, et en même temps flexible ; chaque coup, au bout de quelques instants, fait jaillir le sang.

Les premiers coups, raconta le saint martyr, furent horribles ; il eût voulu, selon ses expressions, *être à cent pieds sous terre*.... Alors, élevant vers le ciel son cœur noyé de terreur et d'angoisse, il demanda secours à Celui qui est appelé la *Force des Martyrs* et qui, lui aussi, a voulu subir une flagellation sanglante.... Le secours ne se fit pas attendre ; comme au temps des premiers chrétiens, la douleur physique cessa, pour faire place à une sorte d'extase, où le martyr ne ressentait plus que la joie de souffrir pour le nom de Jésus-Christ !..

La même torture a été infligée à plusieurs reprises à M. Le Turdu, et toujours, quoique le rotin en frappant ravivât des plaies non

encore complètement cicatrisées, la grâce divine est venue, comme un baume, calmer les horribles souffrances du missionnaire.

Remis en liberté, M. le Turdu reprit parmi les chrétiens son ministère évangélique ; mais la persécution, quelque temps suspendue, recommença bientôt avec violence. Arrêté de nouveau, le confesseur de la foi est jeté dans une prison souterraine, remplie d'immondices. On l'y laissa plusieurs jours sans aliments. Il y resta debout, appuyé à la muraille, pour ne pas se coucher dans les ordures dont le sol était couvert ; mais au bout de deux jours, la faiblesse l'emporta, et il lui fallut tomber dans cette boue hideuse. Il y fût probablement mort de faim, si des chrétiens n'étaient pas parvenus à lui faire passer du riz.

Ce supplice fit bientôt place à un autre. Retiré de cette ignoble fosse, il se vit river au cou une lourde cangue. La cangue est une espèce de carcan portatif, consistant tantôt en une grande table percée de trois trous, l'un pour passer le cou, les deux autres pour passer les mains ; tantôt en un triangle de bois que l'on fixe au cou du patient, et auquel une de ses mains est attachée. M. l'abbé Le Turdu a traîné cette lourde croix pendant près d'une année.

Délivré enfin par M. de Lagrenée, représentant du gouvernement français, il put reprendre ses fonctions de missionnaire auprès des chrétiens, qui avaient pour lui autant de respect que d'amour. Mais sa santé, gravement ébranlée par les tortures, les privations et les fatigues qu'il avait endurées, ne put jamais se remettre. Miné par une fièvre lente, il perdit successivement ses forces, et enfin expira au mois de juillet 1861, à Canton, à l'âge de 38 ans. Il avait passé treize ans dans les missions de la Chine.

Son frère puîné, qui avait, à son exemple, dit adieu à sa patrie et à sa famille, et qui, comme lui, avait été envoyé aux missions de Chine, fut, au bout de quelques années, nommé vicaire apostolique de la Malaisie, puis un peu plus tard évêque à Singapour. Épuisé par les fatigues et l'influence malsaine du climat, M<sup>r</sup> Michel Le Turdu est revenu mourir à Paris en 1877 ; il avait cinquante ans. C'est le premier évêque auquel Quintin ait donné naissance.

\*  
\*\*

Notre tâche est terminée. Nous avons rapidement parcouru le sillon que nos devanciers ont marqué dans le passé, en laissant çà et là la trace de leurs larmes, de leurs souffrances, de leurs joies. Les générations se sont succédé, nous léguant pour héritage la foi, solidement implantée dans notre sol... La tempête peut agiter sans doute les branches d'un vieux chêne, en briser même quelques-unes, mais le tronc reste immobile et défie la violence du vent.

La prospérité de Quintin a graduellement diminué depuis bien des années. Le tissage de la toile, qui fut jadis pour ses habitants une source de richesse, peut maintenant à peine nourrir une jeune famille; et lors de la maladie ou du chômage, la misère vient s'asseoir à l'humble foyer. L'envie et la colère ne bouillonnent pas néanmoins dans ces cœurs éprouvés: on sait encore, dans nos chaumières, que les souffrances de la terre sont comptées pour le ciel! Le malheureux sait aussi que la charité ne manquera pas de tendre vers lui sa main bienfaisante.

Pour notre excellente population, les fêtes religieuses sont encore les plus beaux jours de l'année: soit que le Vendredi-Saint, elle accompagne le soir, à la lueur des flambeaux et aux sons d'une musique funèbre, l'image sanglante du divin Crucifié, soit que, parée de ses plus beaux habits, elle suive, le premier dimanche de mai, la ceinture vénérée de Notre-Dame de Délivrance, tandis que devises pieuses, oriflammes et guirlandes flottent dans nos places et nos rues.

ALEXANDRE FABRY.

## NOUVELLE POÉSIE BRETONNE

ANNAÏK, par M. Quellien. Un vol. in-18. Paris, Sandoz, 1880.

Un illustre critique assure qu'il n'y a pas de jouissance plus douce que de comprendre et de décrire un talent jeune, honnête et pur, dans sa fraîcheur, dans ce qu'il a de franc et de primitif. Grâce à Dieu, cette jouissance, je l'ai éprouvée plus d'une fois. Je veux me la donner de nouveau, en saluant les débuts poétiques de M. Quellien. Ancien élève du petit séminaire de Tréguier, où Le Gonidec fit aussi ses études, M. Quellien emploie le dialecte trégorrois, qui est le sien, de préférence à l'idiome du Léon. Si nos classiques manifestent quelques regrets de ne pas retrouver chez lui leur atticisme et leurs euphonies, ils devront du moins le louer pour un choix de mots et une correction grammaticale irréprochables. Dans le cas où on l'accuserait d'avoir moins écrit pour le peuple que pour les lettrés, je répondrais que j'ai lu de ses vers à une pauvre vieille femme de son pays, échouée sur les côtes du Finistère, et qu'elle a pleuré de bonheur. Elle en répétait même plusieurs après moi qui, dans sa bouche, avaient cette harmonie particulière au dialecte de Tréguier; la note et l'accent du pauvre *Kloarek*, comme elle l'appelait, lui rendaient son pays natal.

Le chantre d'*Annaïk* est, en effet, le type du *Kloarek* trégorrois; je n'en connais pas qui ait chanté avec plus de tendresse et de force une histoire de cœur.

« J'étais, dit-il, à étudier au collège pour faire un prêtre; j'aurais été un homme saint, et c'est une jeune fille qui m'en a empêché. »

Quelles délicieuses vacances il passait près d'elle dans sa ville natale ! Elle y habitait avec sa sœur Jeanne ; assis entre les jeunes filles, il leur faisait souvent la lecture. Une fois il leur lut l'histoire lamentable de je ne sais quel prince amoureux, assassiné à côté de son amoureuse. Jeanne fondit en larmes ; Jeanne avait le cœur tendre ; mais Annaïk était fière et farouche.

L'œil sec et sans mot dire, elle se leva pour montrer qu'elle avait compris, et monta dans sa chambre. Dès ce moment, le nouveau Daphnis sut à quoi s'en tenir sur les sentiments de son Alcimadure, qui pouvait, elle aussi, « égaler les plus belles, » mais « surpassait les plus insensibles. » Les caquets des voisines achevèrent le malheur de l'écolier, et adieu les touchantes lectures ! adieu les innocentes visites aux deux sœurs ! adieu même le pays natal !

Une fois loin d'Annaïk, le malheureux prend la plume et écrit à Jeanne :

« Me voilà loin et pour toujours ; tu ne me reverras plus, charmante petite Jeanne. Je t'aimais comme une sœur ; tu m'aimais peut-être aussi, toi ; petite Jeanne était bonne pour moi autrefois ; priera-t-elle pour moi, maintenant ?... Ne parle pas de moi à Annaïk ; hélas ! elle ne m'aimait guère ! Nous approchons de l'automne ; les feuilles flétries tombent des branches ; comme les feuilles, je vais me flétrir. C'est au soleil que s'ouvrent les fleurs, et mon soleil à moi s'est couché dans mon pays,

Pa bar ann heol, digor ar bleunio ;  
Ha ma heolik zo kuzet em bro. »

C'est de Paris qu'il écrit cela. Dans sa mansarde, il songe à la maison paternelle, à ses champs de blé-noir et de trèfle, à son village, aux jeunes filles sortant de la messe, si belles et si pures dans leurs robes blanches. Ah ! celles de Paris ne leur ressemblent guère ! leurs yeux sont des tisons ; (que saint Yves, le patron de Tréguier, l'en préserve !) son sang s'échauffe, plus de repos ; un bruit d'enfer, des gens inquiets et affairés courant comme des renards ; des chansons obscènes ou grossières, au lieu des chansons du pays, voilà ce qu'il voit et ce qu'il entend.

Mieux vaudrait l'air des champs, voire des champs de bataille ;

et il envie le sort d'un jeune Breton de ses camarades, qui a fui la ville maudite pour aller se battre contre les Turcs en Roumanie, où il a perdu la vue, après avoir failli perdre la vie. — Comme le soldat, son ami, le pauvre Kloarek est malade ; mais, moins heureux que lui, il n'a point trois bonnes sœurs pour le soigner et le guérir ; le lit de fer de sa mansarde est plus dur que le matelas de l'ambulance ; son mal est incurable, et c'est à peine s'il peut le calmer en chantant quelque une des chansons dont l'écho des grèves de Perros ou d'ailleurs répétait jadis le refrain :

« Doucement, va doucement, mon bateau, avec la marée, vers la maison d'Annaïk, Annaïk.

« Assise, la jeune fille que j'aime est à se laver les pieds au bas de la grève, de la grève...

« Elle s'est envolée avec l'air d'un ange, sa robe faisant l'effet d'une aile, d'une aile.

« Il me serait doux de rester sur son rocher, plus doux encore si elle revenait près de moi, près de moi.

Gwestad, ke gwestad, ma lestrik,  
Gand ar mor, oar du Annaïk,  
Annaïk. »

Ainsi va son cœur où allait sa barque, et il y a trois ans qu'il se désole comme une âme en purgatoire.

Un jour, du haut de sa mansarde, il regardait passer la foule, plus affairée que jamais.

Qu'y a-t-il de nouveau dans la ville ? Tout le monde est en habits de fête. C'est une foire immense près de laquelle la plus belle foire de Tréguier n'est rien : on y accourt de tous les pays du monde ; il y a toute sorte de costumes ; il cherche celui de son pays : « Est-ce que je ne verrai pas des Bretons ? » Si quelqu'un lui apportait des nouvelles d'Annaïk ? Elle l'intéresse bien plus, la cruelle, que toutes les merveilles de l'Exposition.

Des bruits, des visions de nature à l'impressionner autrement que ce qu'il peut entendre ou voir, le jour, hantent son imagination, la nuit. La roue du chariot de la Mort n'a-t-elle pas crié ?

N'a-t-il pas compris ce que lui annonçait cet affreux *Ankou*? Une dame en noir ne s'est-elle pas montrée à lui? N'a-t-elle pas glissé dans l'ombre, derrière les vitres éclairées d'un manoir d'où des chants étranges arrivaient jusqu'à ses oreilles? N'at-il pas compté les six coups de cloche qui marquent l'agonie des jeunes Bretonnes? (six pour les filles, neuf pour les garçons.) Présages trop justifiés! Tandis qu'il est étendu sur son lit de douleur, loin de sa famille, plus triste et plus malade que jamais, voici la lettre qu'il reçoit de sa mère :

« Ton père et moi, nous sommes en bonne santé, Dieu merci, mon fils bien-aimé; rien de nouveau dans le pays, si ce n'est qu'Annaik est morte.

Da dad ha ni omp enn iec'hed,  
Bennoz Doue, mabik karet;  
Netra a nevez barz ar vro,  
Nemed Annaik zo maro. »

Morte! il ne la reverra plus! Il sanglote :

« Si du moins j'avais pu m'agenouiller devant son cadavre! Au lieu d'eau bénite j'aurais rempli le bénitier de mes larmes!  
Ma vijenn daoulinet dirag he c'horf maro!  
Lec'h dour m' bize karget ar pinsin gant daero. »

Puis il joint les mains; ses yeux mouillés se tournent vers le ciel :

« Seigneur, Dieu du ciel, c'est vous qui m'avez créé; je suis dans ce monde un pauvre exilé! »

Cependant il se résigne :

« Dieu soit béni! »

Otro Doue ann env, c'houi hoc'h euz ma c'hrouet!  
Ha! me zo er bed man eur paourik divroet!  
Ra vezo Doue binniget! »

Avec la résignation, Dieu lui donnera désormais l'indifférence pour tout ce qui passe :

« Je ne regarde pas s'il est grand, je ne regarde pas s'il est petit; que le pain cuit sur ma table soit petit ou grand, je n'y fais plus attention,

Me na rann van hag hen vo braz,  
Na rann van hag hen vo biban;  
Oar ann dol ouz ar bara poaz  
Bihan pe vraz, me na rann van. »

Il ne demande qu'une seule chose, c'est de retrouver là-haut celle qu'il a aimée :

« Pourvu qu'elle soit à m'attendre, la volonté du bon Dieu soit faite!  
Gant ma vo hi ouz ma gortoz;  
Ioul ma Doue ra vezo gret! »

S'il entend sonner la cloche de quelque église de Paris, elle lui rappelle celle du village où il chantait près d'Annaik, où il allait l'attendre à la porte pour lui offrir l'eau bénite, espérant un sourire d'elle. Il entre, il marche lentement sur les dalles :

« Mes pas sur les tiens, comme une pauvre âme en peine, j'irai, mes pas sur les tiens. »

Puis il se met à genoux :

« Pour elle maintenant un *De profundis*! »

Et il sort le cœur fortifié; mais, en retombant dans la rue, il retombe dans ses idées noires.

Rentré chez lui, avec la nuit, une de ces nuits orageuses du mois de septembre, il a une vision horrible : celle dont la vie était sa vie n'est plus, il faut que sa mère, sa patrie, la suive au tombeau :

Un seul être lui manque et tout est dépeuplé!

C'est dans la baie où dort la ville d'Is qu'auront lieu les funérailles maternelles; des glas, qu'on entend par intervalle d'un bout de la Bretagne à l'autre, y appellent les Bretons restés fidèles à leur vieille mère :

« Au milieu des éclairs et de la foudre, comme j'en étais à mon premier somme, un songe venu de Basse-Bretagne m'annonça que mon pays se mourait. »

Des quatre coins de l'Arvor, de Léon, de Tréguier, de Cornouailles et de Vannes, il voit arriver quatre bardes; seuls, ces hommes de cœur ont répondu à l'appel; les autres habitants du

pays ne l'ont pas compris ; ils n'entendent plus le breton. A minuit, à la clarté de la lune, devant la ville engloutie, sur le bord de la mer qui va servir de cercueil à la patrie, en présence de Dieu, les bardes saluent leur mère mourante. Un cinquième barde, un Gallois, vient se joindre à eux.

Tout à coup, du fond de la mer, se fait entendre le son d'une clochette. A ce signal, le barde léonais, faisant le signe de la croix, entonne le chant du départ éternel des Bretons ; il finit ainsi :

Ha piou veulo Doue aman,  
Pa vo et Breiz-izel ac'han ?

« Qui louera Dieu ici-bas, quand la Bretagne ne sera plus ? »

Un second barde commence de la sorte :

Doue da genta, Breiz goude,  
Gant fe, fizians ha karante !

« Dieu d'abord, la Bretagne après, avec foi, confiance et amour ! »

Et il poursuit sur le même ton, jusqu'à la fin, son élégie patriotique.

Cependant la clochette sous-marine tinte toujours ; la lune se voile ; la tempête se déchaîne ; le barde du pays de Tréguier se met à réciter le *Miserere*, puis il ajoute :

« Nous ne laisserons après nous ni regrets, ni deuil dans ce méchant monde qui décline, qui s'éloigne du paradis, et descend vers les ténèbres. Ah ! que Dieu nous prenne bientôt ! Nous sommes si meurtris et si las ! »

Peu à peu la clochette ne sonne plus que quelques glas ; bientôt elle cesse de sonner :

« *De profundis !* dit une voix à laquelle les autres répondent. »

Après que la même voix a prononcé l'adieu suprême du prêtre, donnant à l'âme envolée rendez-vous dans le Paradis, — *in Paradisum !* — elle murmure tout bas :

« Ne soufflez pas sur la montagne, dans votre *korn-boud* : notre mère est sur son lit de mort.

« Que ceux qui habiteront un jour la terre des Bretons la tiennent en honneur ; l'Arvor est une terre bénie ; qu'ils l'habitent en bons chrétiens ! ils vivront là sur nos tombeaux :

Gant enor m'ho dalc'hfont bepret ;  
Rag ann Arvor zo binniget ;  
M'heu dalc'hfont evel kristenien !  
Enn hon beret vefont zoken.

« Quand tu parcourras cette plage, voyageur, va doucement : ici l'on dort... Va doucement et écoute ; peut-être entendras-tu une plainte dans le bruit des flots ; ce sera la plainte des trépassés,

Klemm ann anaon vo honnez. »

Au moment où les prières finissent, un cygne blanc s'envole de la mer en chantant : c'est l'âme de l'Arvor qui passe.

A leur tour, les bardes fidèles se précipitent dans les flots.

Resté seul, le témoin de cette scène désolante est transporté sur la colline de la Roche, d'où il a contemplé si souvent autrefois son clocher natal.

Tandis qu'un étrange parfum monte du cimetière jusqu'à lui, il voit Annaïk, les bras étendus, debout sur une tombe : elle est parée pour son mariage, mais sa robe de noce est un linceul, et son époux est la Mort.

Ainsi finit la vision du poète et son livre.

En y loutant beaucoup de choses plus agréables que ce tableau à effet, on se demande pourquoi il a voulu étonner ici au lieu de toucher. Après les pages mouillées de larmes où il demande à Dieu de retrouver Annaïk dans un monde meilleur, on s'attendait à une conclusion moins navrante. Rêve pour rêve, n'aurait-il pas pu mettre sur les lèvres de la jeune fille, plus sensible et mieux inspirée morte que vivante, quelque chose dans le genre de ce que répond à son amoureux éconduit, avec un sentiment si profondément délicat, la jeune veuve de *la Fête de l'Armoire* : « Je vous dédommagerai, mon ami, du temps que vous avez perdu dans l'espoir de l'anneau nuptial ; je prierai Dieu jour et nuit pour que nous nous trouvions réunis dans le Paradis. »

Voilà qui eût été tout à fait dans le ton de cette touchante histoire de cœur : imitons les Grecs ; évitons comme eux d'effaroucher les Grâces.

Une autre note qui détonne encore plus péniblement (je l'ai adoucie dans mon analyse), c'est l'accent découragé des *Vèpres*

*des Morts* ; il fait tomber le poème des mains. De grâce, même en rêve, même au son des vers les plus beaux, n'assistons jamais à l'agonie de notre mère ! Si l'amour-propre se console à l'idée d'avoir « répandu l'arome qui l'embaume », comme s'exprime un poète généralement mieux inspiré ; d'avoir été son *embaumeur*, comme le dit d'un mot M. Renan, dans une lettre à M. Quellien, l'amour filial ne se console pas.

A quel propos, d'ailleurs, ces images funèbres ? Est-ce que nous sommes en Egypte ? Est-ce que nous sommes dans le pays des momies ?

Restons chez nous, restons sérieux, restons surtout croyants.

En m'envoyant *Annaïk*, l'auteur a prétendu que sa muse ne saurait se passer de mon approbation, « comme une épousee, ajoute-t-il gracieusement, ne s'en va pas avec son mari, sans avoir demandé la bénédiction nuptiale. »

Je la lui donne de grand cœur ; je ne demande même pas mieux que de la conduire à l'autel. Elle y trouvera une bénédiction plus précieuse que celle de l'homme ; et quelle joie ! quelle lumière ! quelles consolations ! Toute chose y sera comme aux jours de son enfance ; jours heureux où son cœur palpitait sous la main de Dieu. Son oreille entendra des chants si pénétrants, si tendres, qu'on s'évanouit quand ils se prolongent, et qu'on arrête le chanteur, en lui disant : « Assez ! assez ! Si vous continuez je vais mourir ! » Les mères bretonnes étaient les seules à les bien savoir, ces airs-là, comme elles sont les seules à savoir la berceuse vraiment céleste que la sainte Vierge composa pour endormir l'enfant Jésus. Maintenant les voilà qui roulent sur tous les chemins de la terre, emportés par la foi de mille pèlerins bretons, jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées, sur les ailes de la vapeur. Pardons sans précédents, processions sans pareilles, touchantes fêtes des affligés de corps, d'esprit ou de cœur, qui me les rendra ? J'y convie tous les chanteurs de mon pays ; puissé-je y trouver quelque jour, avec eux, et dans les mêmes sentiments, le jeune et sympathique auteur d'*Annaïk* !

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

## LE PELOTON DE FIL

CONTE NANTAIS

Un temps fut, il y a si longtemps, si longtemps, que la grand'grand' mère de mon grand-père n'était pas encore en *languex*, il y avait au puits du Marchix une poissonnière si belle, si belle, que tout le monde ne la connaissait que sous le nom de la belle Sillon (Françoise).

Elle était fille de Noton Mordraie, qui avait été très belle aussi dans son temps, mais qui s'en allait tout doucement en dérive vers quarante-cinq ou cinquante ans, et qui était encore une belle grosse commère fraîche et dodue, toujours prête à rire et à plaisanter.

Quant à la belle Sillon, lorsqu'elle passait par les rues en criant : « A la vive ! à la vive ! » ou « Pimpeneaux de Loire, pimpeneaux ! » tout le monde sortait aux portes pour la voir, tant elle était jolie, avec ses grands yeux noirs qui brillaient sous la dentelle de son serre-tête comme des cierges de Chandeleur. Elle se carrait dans sa robe de coton rouge et faisait tinter les coques d'or qu'elle portait aux oreilles, en souriant d'un air malin ; mais elle était si fière, que personne n'osait lui dire plus haut que son nom, et que les garçons ne se hasardaient plus à lui parler, de peur d'être rembarrés d'importance ; car elle avait la langue si bien pendue, que toutes les voisines disaient : « Celui qui lui a coupé le *lignoux* n'a, sûrs, point volé ses six sous. »

<sup>1</sup> Petites anguilles.

Si bien de façon qu'alors, la Sillon était connue de toute la ville pour sa beauté, mais aussi pour sa fierté (ce qui ne vaut jamais rien pour une fille), et que bien de ses camarades, moins jolies et moins fières qu'elle, avaient trouvé chaussure à leur pied et se promenaient le dimanche avec un bel homme sous le bras, et même un ou deux *quenots* pendus à leurs jupons, tandis que la Sillette criait encore ses pimpeneaux et se promenait seule avec sa mère, depuis que défunt Simon Mordraie était allé dans le trou à patates, comme on dit chez nous.

Enfin, il arrive dans le Marchix un beau gars qui faisait son tour pour la menuiserie, un appelé Tiennot Robin, que l'on nommait Cadet. Il ne manqua point, comme les autres garçons du quartier, de se coiffer des beaux yeux de Sillon ; mais il la trouvait si haute à la main qu'il n'osait se déclarer, et passait le temps à rôder autour de l'étalage de la Mordraie, sans rien dire.

La mère Noton, qui avait de l'esprit, eut bientôt remarqué la bonne mine du galant, dont la famille passait pour avoir de quoi ; et, un jour qu'il se tenait comme d'habitude devant elle, sans ouvrir la bouche : « Dis donc, mon fils, lui dit-elle en riant, tu as une belle figure et tu ne parles point ; tu es donc comme les images de Rezé ? Qu'y a-t-il pour ton service ? — Par ma foi, dit Tiennot en prenant son courage à deux mains, vous savez bien, la Mordraie, que j'aime mamzelle Sillon, et que je voudrais bien l'épouser ; mais je doute qu'elle me prenne, elle qui en a refusé tant d'autres. — Qui ne risque rien n'a rien, Cadet, dit la mère ; parle à Sillon, et, si elle dit oui, je te la donne. »

Cadet parla donc, et, soit qu'il plût à la belle, soit qu'elle fût fâché de n'avoir pas été plus tôt la mariée, elle l'accepta tout de suite ; ce qui fait que tout fut en branle-bas pour la noce.

Le gars fit venir ses papiers (car il était de Tours en Touraine), et donna ses cadeaux à la Sillon ; mais, quand il fallut choisir la robe de nocés, aucune étoffe ne lui plaisait. On courut toute la rue de la Poissonnerie ; on fit déplier toutes les pièces de drap des étalages ; rien n'était au goût de la dédaigneuse. « Cette couleur

était trop claire ; celle-ci trop foncée ; Jeannette Templet en portait une semblable ; Marion avait la pareille, » et cætera.

Cadet s'étonnait bien de cet embarras, qui retardait le jour du mariage, mais Sillon lui dit aigrement qu'il ne connaissait rien aux toilettes, et il rengaina son compliment. Enfin, arriva sur la place Bretagne un *colporteur* qui déballa toutes sortes d'étoffes que Sillon voulut aller voir.

Parmi ces étoffes se trouva un coupon d'une couleur toute drôle, comme qui dirait comme manière de diable enrhumé, si extraordinaire, qu'on n'avait jamais vu la pareille. Dès que la Sillette l'aperçut, elle dit qu'elle la voulait, et ce fut en vain que sa mère et son futur la détournèrent de ce choix ; toutes leurs paroles furent inutiles : « Je la veux, et je l'aurai !... » On ne put en tirer autre chose. On mesura donc le coupon, qui se trouva juste du nombre d'aunes qu'il fallait pour la robe de nocés, avec son grand godis et ses manches à tetines.

Une fois la robe achetée, on la porta chez Margotte Pondard, sa tailleuse, qui voulut se mettre tout de suite à la faire ; mais voilà bien une autre paire de manches ! Impossible de trouver du fil pareil à la satanée robe !

Margotte courut toute la ville, du Cordon rouge à Pirmil, sans trouver un seul brin de fil de la couleur voulue.

Elle s'en revenait bien triste, ne sachant comment dire à Sillon ce qui arrivait ; car elle craignait sa colère, quand, en arrivant à sa porte, elle buta dans quelque chose ; elle se baissa et ramassa un peloton de fil qu'elle fourra dans sa poche sans le regarder.

Montée chez elle, elle voulait dire à sa sœur quel était son ennui, lorsque, tirant son mouchoir, elle fit rouler à terre le peloton.

— « Ah ! pour le coup, dit sa sœur, tu as bien assorti le fil pour la robe à la Mordraie : il est tout fin pareil. »

Margotte ramassa le peloton et s'approcha de la robe. C'était la même chose ; et elle s'écria : « Qui a fait lundi a fait mardi. C'est, ma foi, la même couleur ! »

Elle se mit donc à coudre, regrettant seulement que le peloton

fût trop juste ; mais il se trouva que, quoique paraissant tout petit, il ne finit qu'au dernier point de la robe.

La toilette, essayée, allait comme un charme ; la noce fut fixée au lendemain, et on se rendit en grande cérémonie à Saint-Similien, qui était la paroisse de la Sillon.

La mariée était fière comme un paon dans sa belle robe ; mais à peine avait-elle mis le pied sur la dernière marche de l'église, que le fil de la robe se mit à se découdre et à se rouler en peloton, qui dévalait, dévalait, sautant d'une marche sur l'autre, puis enfilant la rue Moquechien, qu'il dévala, dévala, toujours courant comme un fou, jusqu'à l'Erdre où il alla se jeter en faisant : Plouf ! pendant qu'on entendait le lutin rire aux éclats du bon tour qu'il avait joué à la belle Sillon, — qui resta fille.

JULIEN DE LA VILLE-BÉRANGER.

## LA MISÉRICORDE

14 AOUT 1793

A M<sup>me</sup> LA BARONNE DOUAIRIÈRE DE CHARETTE

La bataille est perdue... O vaste plaine grise,  
Où monte vers l'azur le clocher de Luçon ;  
Champs que de loin en loin coupe un maigre buisson !  
Voilà trois fois qu'ici l'effort des blancs se brise.  
Torrent d'été qui passe et n'a point de reflux,  
Ils lâchent pied... leurs chefs ne les rallieront plus.

Le soleil va dardant ses plus cuisantes flèches.  
A travers tous les corps qui jonchent le terrain,  
Du chaume frais coupé broyant les tiges sèches,  
Commence la déroute au tumulte sans frein,  
Que hâtent les canons avec leur voix d'airain.

Pour franchir la rivière on s'écrase à la Claie.  
Sur le chemin qui mène au pont, dans le fossé,  
Gémit un paysan, des fuyards délaissé,  
Et qui perd tout son sang par une double plaie.

Il dit : « Ayez pitié, chers amis du bon Dieu !  
« Ne me condamnez point à périr en ce lieu !  
« Ces coups, qui m'ont haché, seront mortels sans doute ;  
« Mais je voudrais ne point finir sur cette route !... »

Quel est ce bruit?... Des Bleus?... Son moment est venu!...

Ce n'est qu'un cavalier... le gars l'a reconnu :  
« Sauvez-moi! Sauvez-moi, mon général! »

Charette,

Emu par cet appel, se retourne, s'arrête,  
Et répond aussitôt : « Pouvant le secourir,  
« Il ne sera pas dit que j'ai laissé mourir  
• Un de mes bons soldats! » Puis, sautant de la selle,  
— Sa bête attend, docile, au milieu du chemin, —  
Il court au malheureux dont tout le flanc ruisselle,  
Se penche, le saisit, et de sa forte main  
L'enlève; doucement sur la croupe il le place,  
Se rassied, et des plis de sa ceinture enlace  
Le gars, faible, qu'il rive à son corps. — « En avant! »  
Sans que le poids plus lourd le retarde et le lasse,  
Le vaillant animal s'enfuit, rival du vent.

Lorsque son vol de cerf les a mis hors d'atteinte,  
Qu'on ne distingue plus la flèche de Luçon,  
Le sang avait coulé d'une telle façon,  
Que la ceinture blanche avait changé de teinte;  
Des gouttes en avaient jailli jusqu'à l'arçon.

Charette voit fumer un toit de métairie;  
Une femme apparaît près du seuil... il s'y rend :  
« Chrétienne, lui dit-il, acceptez, je vous prie,  
« De recueillir chez vous ce brave si souffrant! »  
La métayère approche et sa main charitable  
Se tend pour recevoir le pâle cavalier;  
Mais il ne font qu'un bloc : ciment épouvantable,  
L'un à l'autre le sang venait de les lier!

Dès qu'elle a séparé leurs habits, fibre à fibre,  
Qu'en un lit le soldat s'étend à la maison,

Vers son cantonnement le chef, devenu libre,  
S'élançait, et disparaît bientôt à l'horizon.

Deux ans après, ce chef que Souvaroff admire,\*  
Sur une place, un soir, dressant son front blessé,  
Offre aux fusils des Bleus son cœur pour point de mire...  
L'âme a quitté le corps, de vingt balles percé.  
Introduit dans la paix que nul conflit n'altère,  
Charette a déroulé ce qu'il fit sur la terre.  
Alors le doux Jésus, arrêtant son destin :  
« Entre dans mon royaume, ô mon fils! Je l'accorde  
« A qui sut se montrer plein de miséricorde;  
« Entre : tu fus un jour le bon Samaritain! »

#### ENVOI

A celle dont le cœur fait bénir la Contrie,  
— Ce berceau de soldats fameux dans l'univers, —  
J'aime à vous dédier, ô mes trop faibles vers ;  
Car ses fils ont versé leur sang pour la Patrie !

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 29 juin 1880.

\* • Brave Charette, honneur des chevaliers français, ... l'Europe étonnée te contem-  
ple, et moi je t'admire... » — Lettre du général russe Souvaroff. (1<sup>er</sup> octobre 1795.)

## UNE EXCURSION

DANS

## LA PRESQU'ÎLE DE RHYUS

NOTES DE VOYAGE (1879)\*

*Les Trinitaires. — Le Sage. — Les châteaux. — L'église. — Une villa.  
Les orphelinats de Kerhars et de Kerbot. — Au revoir.*

23 août, soir. — Louis XIV disait à ses courtisans : « Voulez-vous un lieu de délices et de repos ? Allez habiter l'île de Rhuys. » Je commence à croire qu'il avait raison. Volontiers j'habiterais Sarzeau, cette ville minuscule qui a la fierté, sinon l'importance d'une capitale. Elle vit de la gloire du passé. Maîtrise des eaux et forêts, cour royale, droit de députer aux États, elle avait autrefois ce qui distinguait les plus vieilles cités bretonnes. Voyageur ami qui la traversez, n'allez pas lui donner le nom de *bourg* ; vous seriez regardé comme un blasphémateur. L'avouerai-je ? J'aime cette fierté, bien légitime, quand on peut, comme Rhuys, rappeler tant de glorieux souvenirs.

En 1341, le duc Jean III, dit *le Bon*, y fonda, pour quatre religieux de la Merci, le couvent de la Trinité, « à condition qu'ils feraient le service divin dans une chapelle qu'il leur fit construire. Par lettres données au château de Sucinio, au mois d'avril 1341, il assigna, pour la subsistance des moines et des pauvres malades, qu'ils devaient recevoir chez eux comme dans un hôpital, deux cents livres de rente, à prendre sur les domaines de la presqu'île de Rhuys<sup>1</sup>. »

\* Voir la livraison d'octobre 1880, pp. 301-308.

<sup>1</sup> Ogée, *Dictionnaire historique de Bretagne*, Art. Sarzeau.

Cette fondation charitable subsista jusqu'à la Révolution qui, s'inquiétant peu des pauvres, dispersa les religieux et fit du monastère une propriété *nationale*. Il appartient aujourd'hui aux Pères des Sacrés-Cœurs, si connus sous le nom de Picpus. Pendant près de trente ans, ils y ont dirigé un collège avec le dévouement que portent au cœur ceux qui se livrent pour Dieu aux nobles labeurs de l'enseignement. La presqu'île de Rhuys, comprenant l'utilité de cette institution, l'a vu avec regret transformer en école apostolique. Et pourtant cette création est belle : prendre des jeunes gens d'élite, les adopter pour en faire les enfants d'une famille religieuse, professeurs ou missionnaires, c'est une œuvre plus nécessaire que jamais. La maison de Sarzeau sera une pépinière d'apôtres.

Je viens de la visiter. Accueilli avec la plus grande bienveillance par le vénérable supérieur, j'ai pu voir l'ancien couvent des Trinitaires, les nouveaux bâtiments qu'il a fallu construire, la chapelle, les vastes cours, où ne manque point l'ombre, la terrasse d'où la vue s'étend sur la mer, la vigne et le jardin admirablement entretenus.

Rien n'est beau pour moi comme ces asiles religieux, où le travail, activé par la prière et joint à l'austérité de la vie, opère sans bruit de véritables merveilles.

Maintenant, d'autres souvenirs nous appellent. Traversons la grande place, pour pénétrer dans la rue Saint-Vincent. — au XVII<sup>e</sup> siècle, c'était la rue Bécherel, — et nous arriverons en face d'une maison de belle apparence, précédée d'une petite cour que ferme un large portail.

C'est là que naquit, le 8 décembre 1668, Alain-René Le Sage, le célèbre auteur de *Gil Blas*. Son père était notaire royal et greffier de la Cour de Rhuys.

Après avoir terminé de brillantes études au collège des Jésuites de Vannes, le futur écrivain entra dans les *fermes* de Bretagne, où il apprit sans doute à mépriser les Turcarets, qu'il devait flageller plus tard ; puis, dégoûté des finances, il partit pour Paris, où le

succès l'attendait. Après les tâtonnements du début, il publia les ouvrages qui consacrèrent sa réputation : *Le Diable boiteux* (1707), ingénieuse satire qui manque trop souvent de moralité ; *Crispin rival de son maître* et *Turcaret*, qui méritent les mêmes reproches ; enfin, *l'Histoire de Gil Blas de Santillane*, un chef-d'œuvre (1715, 1724 et 1735). Ce n'est pas que tout soit irréprochable dans cette piquante fiction. Le Sage sème les traits malins, comme les bergers de Virgile les fleurs — *manibus plenis*. — Et cela avec une facilité étonnante, un esprit d'observation qui trouve toujours le côté plaisant, et cette simplicité, dépourvue d'apprêt, qui fait d'autant mieux ressortir la malignité du critique. C'est plaisir de voir voler la flèche, quand la corde de l'arc paraît à peine tendue.

Certes, le talent ne manque pas, et j'applaudirais de tout cœur, si le moraliste était à la hauteur de l'écrivain. Mais est-il bien moral de ne prendre que les côtés mesquins ou dépravés de la nature humaine ?

Dans cette collection de types, d'ailleurs parfaitement réussis, où l'on ne voit guère que dupes ou dupés, quelques bonnes figures honnêtes et intelligentes ne seraient pas de trop. Car enfin la société ne se compose pas seulement d'imbéciles et de coquins.

De là, sans doute, — je donne mon impression, au risque d'être traité de Béoïen, — cette monotonie qui, malgré tant d'aventures désopilantes, s'infiltré dans l'œuvre entière et finit par produire une certaine fatigue. « Malgré tout l'agrément, tout le naturel, toute l'exquise correction du style, tout l'atticisme et toute la gaieté du sel, on ne saurait louer sans réserve une œuvre où la vertu prend un air de ridicule, et la friponnerie un air de finesse et d'esprit<sup>1</sup>. »

Je ne rappelle que pour mention sa collaboration au Théâtre de la Foire, auquel il donna un grand nombre de pièces, où la grosse gaieté se mêle à de spirituelles saillies. Comme, en France, la chanson s'attaque à tout, on fit, à ce propos, le couplet suivant, qui se chantait sur un air en vogue :

<sup>1</sup> F. Godefroy, *Histoire de la littérature française*, t. III, p. 228.

Le Sage et Fuzelier, dédaignant du haut style  
La beauté,  
Pour le polichinelle ont abandonné Gille :  
La rareté !  
Il ne leur manque plus qu'à crier par la ville  
La curiosité.

Notre auteur conserva toute sa vie la ténacité bretonne, qui n'est souvent qu'une forme de la dignité. Voyez plutôt : les *traitants* lui offraient cent mille livres pour qu'il ne donnât pas *Turcaret* au théâtre ; il dédaigna cette fortune et la pièce fut jouée. Il disait lui-même : « J'ai refusé des postes où d'autres se seraient enrichis, mais où je n'aurais rien fait pour ma fortune ; j'étais trop honnête homme. »

Un autre jour qu'il devait lire la même pièce dans les salons d'une grande dame, il se fit attendre, retenu au Palais par un procès qu'il perdit. Quand il arriva, il dut subir de hautains reproches ; mais lui, avec le plus grand calme : « Eh ! bien, Madame, dit-il, si je vous ai fait perdre une heure, je vais vous la faire regagner. » Et, malgré toutes les instances, il sortit. Faut-il s'étonner, après cela, qu'il ne fût point de l'Académie, n'ayant pu se résoudre à solliciter les suffrages ?

Un de ses biographes assure que, fidèle aux enseignements de ses premiers maîtres, il pratiqua tous les préceptes de la religion<sup>1</sup>. J'aime à le croire. Il passa ses dernières années dans le calme, près d'un de ses fils, chanoine à Boulogne-sur-Mer, et mourut dans cette ville, le 17 novembre 1747.

L'acte de naissance de Claude Le Sage, père de l'écrivain, nous révèle une particularité assez intéressante : il prenait aussi le titre de seigneur de Kerbistoul, petit village de la paroisse de Saint-Gildas. Autrefois la presqu'île de Rhuy était couverte de gentil-hommières, groupées autour de la forteresse ducale.

Aujourd'hui, plusieurs châteaux s'élèvent près de la petite ville. Je citerai, entre autres : Kerthomas, restauré dans le genre du

<sup>1</sup> *Biographie bretonne*, art. Le Sage.

moyen âge ; Couëdihuel, au milieu des bois ; Keralier, dont le comte de Sérent avait fait, au siècle dernier, le centre d'une association politique et littéraire ; Truscat, où naquit, en 1620, M<sup>lle</sup> Catherine de Francheville, la pieuse fondatrice des maisons de retraite ; Kergerget, charmant manoir, au bord de la *Petite Mer*, et Kerlevéan, que je visiterai demain.

24 août. — C'est aujourd'hui dimanche. Les paysannes en habits de fête : coiffe blanche, tablier aux couleurs vives, petit châle à frange, robe sombre bordée de velours, passent sous ma fenêtre et circulent affairées. — On profite du dimanche pour les emplettes du ménage. — Plus graves et portant un costume plus sévère, les paysans forment devant l'église des groupes pittoresques, ou se promènent avec lenteur.

Ogée écrivait, il y a quelque cent ans : « Le peuple de Sarzeau est bon et doux, contre l'ordinaire des peuples situés sur la mer ; mais s'il n'a pas le défaut de ces derniers, il n'en a point aussi les qualités estimables et utiles : il manque d'industrie dans la situation la plus avantageuse pour le commerce, soit intérieur, soit extérieur ; il vit dans l'indigence et le repos <sup>1</sup>. » En est-il de même aujourd'hui ? Je l'ignore. Peut-être d'ailleurs le critique est-il un peu sévère. Mais certainement il y a chez ce peuple de la dignité et de la foi. Pour le voir, il suffit de contempler la foule que j'ai sous les yeux.

Je me dirige vers l'église, dont l'extérieur lourd et froid n'a rien d'attrayant. Sa tour carrée, sans flèche, son large toit, ses contreforts épais sont complètement privés d'élégance. Mais entrons : c'est un tout autre style. L'œil est charmé de l'harmonie de l'ensemble et du fini des détails : les voûtes aux arêtes légères, les colonnes aux chapiteaux délicatement sculptés qui divisent la nef ; la chaire originale et simple, la tribune spacieuse, supportée par quatre colonnes de marbre noir ; le maître-autel richement décoré, les vitraux, dont plusieurs, en particulier celui du fond et les médaillons des petites fenêtres, ont une grande valeur artistique ; le

<sup>1</sup> Dictionn. hist. de Bretagne, art. Sarzeau.

dôme élégant et hardi qui couronne le sanctuaire, tout indique qu'un homme de talent a dirigé cette restauration. C'est un prêtre de Tours, M. Brisacier, dont les œuvres sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge.

De nos jours, on bâtit beaucoup d'églises ; mais trop souvent l'art véritable reste étranger à ces constructions sans caractère et sans style. Sarzeau a évité cet écueil.

L'ancienne église n'avait de précieux qu'un beau retable : on l'a religieusement conservé. L'artiste a su faire vivre dans la pierre les pauvres âmes qui souffrent au milieu des flammes du purgatoire, et il a rendu leur souffrance confiante avec une grande vigueur d'expression. Au-dessus, la sainte Vierge, les regardant avec amour, intercède pour elles, et des Anges viennent leur porter la palme de la victoire. C'est un travail d'un faire savant et d'une inspiration élevée qui montre un sentiment profond des choses de l'art et des choses de la foi. L'humble sculpteur a signé son œuvre d'une manière charmante : *Memento, Domine, famulorum tuorum et F. Gravay qui fecit. 1701.*

24 août, soir. — Les vêpres terminées, la foule s'est écoulée dans toutes les directions, et, cheminant au milieu des laboureurs, j'ai pris la route de Vannes, pour me rendre à Kerlevéan.

A gauche, le Morbihan m'apparaît encore et je ne me lasse pas de le regarder. L'île-aux-Moines, l'île d'Arz, et bien d'autres, — il y en a, dit-on, autant que de jours dans l'année, — tranchent avec leurs maisons blanches et leurs rives plus sombres sur les flots qui semblent sommeiller. Au delà, le rivage charmant d'Arradon, la chapelle de Penboch, la cathédrale de Vannes se détachent, éclairés par le soleil ; et je me demande si, même du haut du Vésuve, j'ai rien vu de plus gracieux.

« Nous arrivons à Kerlevéan, me dit un de mes compagnons de route. Voici la grille du parc. »

J'ai compris, en y entrant, l'admiration de nos pères pour ce pays de Rhuy, qu'ils appelaient l'*Isle Fortunée*, la *Terre promise*, le *Paradis terrestre*.

En suivant une avenue bordée de grands arbres, on arrive en face du château, élégante et vaste construction qui rappelle les villas princières de l'Italie. Entouré de bois touffus, de bosquets verdoyants et de belles pelouses, que divisent un canal poissonneux et des allées sablées, il domine le Morbihan, toujours beau à voir, avec ses îles nombreuses et ses rivages vaporeux. Devant moi, un cèdre du Liban et d'autres arbres aux branches vigoureuses détachent leur feuillage sombre sur l'azur du ciel et le bleu de l'eau. On dirait un paysage des environs de Naples. J'avais bien raison de dire que la baie célèbre dominée par le Vésuve ne fait pas oublier les charmes du golfe breton.

Pour rendre l'illusion plus complète, d'énormes buissons de camélias fleurissent, au pied du château, mêlés à d'autres fleurs qui, pour croître en pleine terre, ont besoin de la douce température du midi ; c'est que le climat de Rhuys est vraiment exceptionnel. Faut-il l'attribuer au Gulf-Stream ou à sa situation entre deux mers ? A l'un et à l'autre, peut-être. Aujourd'hui, le ciel sans nuages fait ressortir les beautés de ce gracieux ensemble.

Décidément nous sommes en Italie.

Entrons : nous ne nous trouverons point dépaysés. C'est un vrai musée que ce château. Depuis le salon de réception jusqu'aux combles, dans le grand escalier d'honneur, dans les corridors, partout des toiles dues à des peintres illustres, ou des copies de chefs-d'œuvre. L'école italienne y domine : c'est juste. Mais les autres y sont dignement représentées. On ne s'attendrait pas à trouver, en province, au fond de la Bretagne, un pareil trésor artistique. Que voulez-vous ? rien ne devait manquer à cette heureuse presqu'île : souvenirs historiques, grands hommes, riches paysages, œuvres d'art, on y rencontre tout ce qui peut charmer.

Que les touristes, épris du beau, s'arrêtent donc à Kerlevéan ; ils y trouveront, je le sais, bon accueil et douces jouissances.

Impossible de décrire longuement ces tableaux si divers : paysages, portraits, saintes-familles ou scènes d'histoire. Je note, en passant, parmi les œuvres originales, un *Saint Yves*, de Rubens ; des *Saintes-Familles*, de Giovanni Bellini, de Lorenzo Lotto, de

Bonifazio, de Sasso-Ferrato ; une toile exquise de Bartholomeo Schidone ; une *Sainte*, de Guerchin ; la *Méditation*, de Feti ; une *Vierge* sur marbre noir, d'Alexandre Véronèse ; *Jésus chassant les marchands du temple*, de Luca Giordano ; *Une famille de Doges*, grande toile de Tintoret ; une *Etude*, de Murillo ; *Saint Pierre et saint Paul*, de Ribeira ; un *Portrait d'une reine d'Espagne*, de Vélasquez ; des paysages de Francis Milet, de Hackert, d'Albane, de Sébastien Bourdon ; plusieurs œuvres de Victor Schnetz. Parmi les copies : la *Transfiguration*, de Raphaël ; la *Nuit*, la *Vierge à l'écuelle* et le *Saint Jérôme*, de Corrège ; plusieurs Poussin ; un plafond curieux de Pierre de Cortone ; puis des gravures remarquables : la *Dispute du S. Sacrement*, l'*Ecole d'Athènes*, le *Parnasse*, de Raphaël ; la *Descente de Croix*, de Daniel de Volterre ; le *Jugement dernier*, de Michel-Ange ; la *Cène*, de Léonard de Vinci.

J'en passe, et des meilleurs. Cependant je ne voudrais pas oublier deux belles gravures d'après Horace Vernet : une *Chasse* et la *Messe en Kabylie*, offertes par le célèbre peintre, avec un gracieux autographe où il demande une place à Kerlevéan.

Voilà certes un intéressant sujet d'études. Le propriétaire de cette belle galerie, M. le marquis de Gouvello, ne se laisse pourtant pas distraire par ses préoccupations artistiques d'œuvres plus élevées encore. Emu de la triste situation des enfants orphelins ou abandonnés, il voulut contribuer à améliorer leur sort : de ce charitable désir une grande œuvre est née.

A l'entrée du domaine que je viens de visiter, s'élèvent, séparées par quelques centaines de mètres, deux maisons auxquelles doivent sourire les anges du ciel. Dans l'une des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul élèvent des orphelins, jusqu'à l'âge de 12 ans ; dans l'autre, des Frères de Saint-François-Régis préparent à la vie agricole des adolescents sortis de l'asile, qu'ils garderont jusqu'à leur majorité.

Œuvre excellente, qui a pour elle l'avenir, car elle est à la fois religieuse et sociale. Peut-on, d'ailleurs, séparer ces deux mots ?

Nous commençons par l'asile de Kerhars. A tout seigneur, tout

honneur ! Les plus petits ont droit à notre première visite. A peine sommes-nous dans la cour où les orphelins prennent leurs ébats, qu'ils se précipitent de notre côté, avec une spontanéité charmante, les petits en tête, les grands, plus timides, les derniers. Tout cela gazouille et regarde, montrant leurs bonnes figures épanouies et mettant leur âme dans un sourire.

Le Benjamin de la bande, un bambin joufflu de quatre ans, vient en trotinant jusqu'à nous, et, s'inclinant avec une gravité qui amuse, nous souhaite le plus gracieux des bonjours. Puis on chante. C'est plaisir d'entendre ces voix fraîches et sonores, auxquelles sans doute l'air pur de la campagne conserve leur timbre clair et vibrant. Ils ont une justesse étonnante, ces musiciens improvisés. Chants patriotiques ou religieux, chansonnettes et romances, tout y passe, tout est rendu avec un brio charmant.

Pour organiser l'orphelinat, on a utilisé, autant que possible, une vieille construction faisant partie des dépendances du château : dortoirs, cuisine, classe, appartements des sœurs, humble chapelle — car le bon Dieu ne dédaigne pas d'habiter parmi les orphelins, — tout y est simple et brillant de ce seul luxe qu'on appelle la propreté.

On dit que les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Ici, nous trouvons presque le proverbe en défaut. Chaque jour, les plus petits épellent, lisent, et s'exercent à devenir des calligraphes habiles; les plus grands étudient la grammaire, l'arithmétique, l'histoire; et, aux heures de récréation, ce sont des jeux, des cris, une ardeur où se dépense sans s'épuiser cette exubérance de vie qui, chez les enfants, a toujours besoin de s'épancher.

En été, les plus grands se transforment, pour quelques heures, en jardiniers. L'arrosoir, la bêche ou le sarcloir à la main, ils ont conscience de leur rôle et n'oublient pas qu'ils sont élevés dans un asile rural.

Bons petits enfants, j'étais ému en les voyant ! Quand on compare ce qu'ils seraient devenus avec ce qu'ils seront, grâce à la charité, on bénit la Providence, qui veille sur les plus abandonnés, et l'on se sent plein d'admiration pour les religieuses qui leur con-

sacrent, avec le temps que d'autres, plus pratiques, appellent de l'argent, — *time is money* — les forces vives de leur esprit et l'affection toute maternelle de leur cœur. Elles savent que le temps prépare l'éternité.

A l'orphelinat agricole de Kerbot, même spectacle et même intérêt. Les orphelins, plus grands, sont déjà de vrais agriculteurs. Quand nous arrivons, ils s'amuse dans la cour que forment les vastes bâtiments d'exploitation. Aussitôt les jeux cessent, et les voilà, le chapeau à la main, dans une attitude respectueuse mais non embarrassée, qui viennent au-devant des visiteurs.

Le travail des champs les développe d'une manière merveilleuse. Mais, bien qu'il absorbe une grande partie du jour, la culture de l'esprit n'est pas oubliée. Langue française, mathématiques, arpentage, histoire, ils apprennent un peu de tout; la théorie se joint ainsi à la pratique, pour leur donner des connaissances dont ils comprendront surtout plus tard l'utilité.

La nouvelle maison, bâtie sur l'emplacement d'une vieille gentilhommière, a presque l'aspect d'un manoir et la tourelle placée au milieu produit le meilleur effet. De chaque côté, s'étendent de vastes étables, des greniers, la porcherie, des caves. Plus tard, une chapelle, remplacée maintenant par un modeste oratoire, viendra compléter cet ensemble déjà si satisfaisant. Il n'y a pas un an que la maison a été fondée.

Si je ne craignais qu'on me rappelle le proverbe : *Ne sutor ultra crepidam*, je louerais les champs déjà transformés, l'immense prairie qui s'étend devant la maison, le jardin nouvellement créé; mais je ne sais qu'admirer, sans pouvoir parler avec compétence de ces résultats d'un travail intelligent.

Au collège, nous disions : *Qualis pater, talis filius*, tel père, tel fils. Nous pouvons dire aussi : Tels maîtres, tels élèves. Les Frères de Saint-François Régis, institués naguère au Puy, par le vénéré P. de Bussy, dont tout le Velay a connu l'ardeur apostolique, ne ressemblent pas aux mercenaires qui s'acquittent tant bien que mal de la tâche qui leur est confiée; ce qu'ils aiment dans ces orphelins, c'est surtout leur âme, et l'exemple d'une vie toute de

dévouement et de sacrifice est bien propre à agir sur ces natures impressionnables, pour les façonner au bien.

Le Frère directeur est chargé de l'enseignement scolaire ; les autres Frères, partageant les enfants en différentes escouades, travaillent avec eux dans les champs. Le silence est de règle. Mais d'heure en heure, dix minutes de repos égaient ce que ce labeur a d'austère, et les récréations qui suivent et précèdent les repas, permettent à nos jeunes laboureurs de s'ébattre, comme de vrais enfants — qu'ils sont. Virgile, en les voyant, ne pousserait plus son exclamation mélancolique :

*O fortunatos nimium sua si bona norint  
Agricolas !*

Ceux-là connaissent leur bonheur, et en jouissent.

La création de ces deux maisons réalise une idée aussi juste que féconde. A une époque où l'agriculture dépérit, faute de bras, car le désir de jouissances faciles pousse loin des campagnes ceux qui devraient y rester, c'est une œuvre éminemment sociale que de combler ces vides, en élevant pour la vie agricole des enfants que la ville aurait peut-être perdus.

Si, dans chaque région, se créait un asile, autour duquel rayonneraient des orphelinats proprement dits, où seraient instruits, sous la direction de maîtres habiles, les orphelins élevés jusque-là par les soins des sœurs, le difficile problème de l'assistance publique serait facilement résolu.

On a beau attaquer l'influence catholique, elle seule peut vivifier les œuvres, car dans ceux qui souffrent, les abandonnés, les orphelins, pauvres petits êtres égarés au milieu d'une civilisation souvent impuissante, elle voit l'image de l'Homme-Dieu.

Le soir venait. L'esprit, ou plutôt le cœur, plein encore de ce que j'avais vu, je repris lentement le chemin de Sarzeau.

Et maintenant je termine ces notes, près de ma fenêtre ouverte. Tous les bruits se sont tus ; du ciel étoilé une lumière douteuse tombe sur la masse noire de l'église et les grands arbres qui l'avoisinent. La place est vide et silencieuse. J'aimerais à voir surgir,

là, dans l'ombre, la statue du grand connétable dont je parlais hier. Ni Vannes, ni aucune autre ville ne peuvent s'emparer de Richemont. Sa gloire appartient à la France sans doute ; mais elle rejailit avant tout sur le coin de terre qui fut son berceau. Il appartient à Rhuys de le glorifier en le représentant, sur cette place, la couronne ducale au front, l'épée à la main, doux et fier à la fois, comme un héros chrétien qui sait inspirer l'amour à ses frères et la terreur aux ennemis.

Vannes, 25 août. — Sept heures sonnaient à la tour de l'église, quand j'ai pris place dans la voiture qui fait le trajet de Sarzeau à Vannes. La route est longue, et je recueille mes impressions. En vain nous traversons des villages : Saint-Colombier — un saint, Breton sans doute, oublié au martyrologe ; — Saint-Armel, près de la minoterie de Ludré, assise sur une lagune, au bord du Morbihan ; Noyal, dans une situation charmante. En vain la *Petite mer*, éclairée par le soleil du matin, se déploie, avec ses îles, comme pour me charmer. Je suis triste.

Voici la ville des Ducs et de saint Vincent Ferrier. La vieille cité se rajeunit, sans perdre néanmoins ce caractère d'antiquité que lui conservent ses rues étroites, ses maisons de bois et sa cathédrale. Je n'ai pas à la décrire : ici je ne fais qu'une halte, avant le départ.

Dans quelques heures, je serai loin de la Bretagne. Mais je pars plus fort : c'est si bon de vivre, quelques jours, dans le passé, au milieu d'une riche nature où, parmi les senteurs de la mer et des champs, l'on cueille, à chaque pas, la fleur des souvenirs.

Aussi n'est-ce pas un adieu définitif que j'adresse à la presqu'île bretonne. J'aime mieux, en la quittant, redire, avec le poète du *Petit Savoyard* :

Heureux qui sur ces bords peut longtemps s'arrêter !  
Heureux qui les revoit, s'il a pu les quitter !

A. DE KERMAINGUY.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

JACQUES CARTIER ET SES COMPAGNONS

(1555)

Jacques Cartier et les braves Malouins ses compagnons donnèrent à la France un vaste empire, la belle et immense région du Canada. Si la France, par sa mauvaise politique, a depuis lors perdu cet empire, elle n'en doit pas, pour cela, moins de reconnaissance à ceux qui lui avaient fait ce don magnifique.

Leur histoire est cependant bien peu connue. Tous les documents qui les concernent en sont d'autant plus précieux et plus dignes d'être publiés.

Les trois que nous donnons ci-dessous sont des arrêts du Parlement de Bretagne, tirés des Minutes de la Grand-Chambre, conservées au greffe de la Cour d'appel de Rennes.

Les deux premiers concernent Jacques Boulain, qui était encore à ce moment (1555) « au voiage des *Terres neuves*, » Macé Jalobert et Guillaume Séquart, inscrits en 1535 sur la liste des compagnons de Jacques Cartier, tirée des registres municipaux de Saint-Malo et publiée en 1862 dans le *Collectionneur breton*, t. I<sup>er</sup>, p. 178 à 181.

Le troisième arrêt regarde Jacques Cartier lui-même. La *Biographie Bretonne*, d'après une lettre de M. Cunat, avait constaté son existence jusqu'en 1552. Notre arrêt prouve qu'il vivait encore trois ans après, à la fin du mois de septembre 1555. Si nous avons le regret de voir la vieillesse de ce grand homme en butte aux attaques de la chicane, nous ne pouvons nous empêcher de savoir

gré au Parlement de Bretagne et au chapitre de Saint-Malo, qui lui firent l'un et l'autre gagner son procès.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

I

JACQUES BOULAIN <sup>1</sup>

(31 août 1555). — Sur la requête présentée à la Court le 21<sup>e</sup> jour de ce mois par M<sup>e</sup> Robert Chouaymel, chanoine de Saint Malo, procureur constitué, avec pouvoir de substituer, par Jacques Boulain, appellant des gens tenans le siège presidial à Rennes, par laquelle, et pour les causes y contenues, mesmes pour l'absence dudit Boulain estant de present au voiage des *Terres Neuves*, il requeroit commandement estre fait à maistre Jehan Le Duc, — procureur en ladite Court et constitué procureur par iceluy Boulain par procuracion passée en la court de Saint Malo le 10<sup>e</sup> jour d'avril derrenier passé par Le Borel et Le Roy, notaires de la court de S. Malo, — de se presenter par vertu de lad. procuracion en la cause d'appel allencontre de Tanguy Paris, ou nom qu'il procède, intimé en icelle cause d'appel, nonobstant la rigueur de l'ordonnance, et que ad ce faire il y fust receu à la charge de faire ratifier tant lad. procuracion que tout ce qui auroit esté fait au moyen d'icelle part davant notaires royaux quinze jours après le retour dud. Boulain, soubz telles peines et seuretez qu'il plairoit à lad. Court ordonner, ou bien que lad. cause surseist jusques après le retour dud. Boulain ;

Veues lesd. requête et procuracion du dixiesme jour d'avril, après que M<sup>e</sup> Jehan Huan, procureur en lad. Court et procureur dud. Paris, pour ce mandé en lad. Court, auroist esté ouy, et tout considéré ;

Il sera dict que lad. Court a receu et receoit led. Le Duc à soy presenter en lad. cause d'appel pour led. Boulain allencontre dud. Paris, oud. nom, en vertu de lad. procuracion, en se obligeant faire ratifier par led. Boulain, quinze jours après son retour, par davant notaires royaux tout ce que par luy aura esté fait en lad. cause d'appel en vertu de lad. procuracion.

(Signé) JULIAN DE BOURGNEUFF. — N. QUELAIN.

Prononcé le derroin jour d'aougst l'an 1555.

(Orig. papier.)

<sup>1</sup> Archives du Parlement de Bretagne. Minutes de la Grand-Chambre, année 1555, 2<sup>e</sup> semestre, n<sup>o</sup> XXII.

## II

MACÉ JALOBERT, GUILLAUME SÉQUART<sup>1</sup>

(18 septembre 1555). — Veu par la Court l'arrest donné en la court du parlement de Bordeaux le cinquiesme jour d'april mil cinq cens cinquante quatre avant Pasques, entre *Macé Jaloubart*<sup>2</sup>, mestre après Dieu du navire appelé *la Marguerite Bonaventure* de Saint Malo, d'une part, et François Crosnier d'autre; aussi entre *Guillaume Sécart*<sup>3</sup>, bourgeois dud. navire, demandeur à l'entherinement de certaine requeste, d'une part, et led. Crosnier, Jehan Hamon, ou nom et comme facteur et entremecteur de Thomas Maingard<sup>4</sup>, marchand dud. S<sup>t</sup> Malo, deffendeur, d'autre, — par lequel, parties ouyes, auroint esté appointés à corriger leurs pledoiez et produire, pour leur estre fait droict et au conseil, et cependant permet aud. *Jaloubart*, mestre dud. navire, icelluy mener et conduire où bon luy sembleroit, baillant caution des despance, dommages et interestz esquelz il auroit esté condempné, et led. Crosnier à payer le fret dud. navire; certaines lectres royaulx du sept<sup>me</sup> de juing derroin, obtenues par led. *Sécart*, adressées à mestre Jullien Godelin, conseiller en lad. Court et commis par icelle pour procéder à l'exécution dud. arrest en ce qu'il requiert exécution; certain default ou congé obtenu en lad. Court le seze<sup>me</sup> jour de ce présent moys et an par led. *Guillaume Sécart*, demandeur en desertion d'appel, l'onze<sup>me</sup> jour de juillet derroin, contre lesd. Maingart et Crosnier, appellants et adjournez en lad. desertion, . . . ouy le rapport de certain conseiller en icelle Court, et tout considéré :

La Court a ordonné et ordonne que led. *Sécart* fera, si bon luy semble, adjourner en icelle Court, à certain et compectant jour, lesd. Crosnier et Maingart, pour, eulx ouyz, estre ordonné sur les requestes et demandes dud. *Sécart* et proceder comme de raison. Et à ceste fin sont commis les huissiers de lad. Court, sergens royaulx, et chascun desd. huissiers premier requis.

(Signé) JULIAN DE BOURGNEUFF. — J. CALON.

Prononcé le xviii<sup>e</sup> jour de septembre l'an mil v<sup>e</sup> LV.

(Orig. papier.)

<sup>1</sup> Archives du Parlement de Bretagne. Minutes de la Grand-Chambre, année 1555, 2<sup>e</sup> semestre, n<sup>o</sup> XLV.

<sup>2</sup> Sic, c'est Macé Jalobert, capitaine et pilote du *Courlieu* ou *Petite Hermine* en 1535; voir *Collectionneur breton*, I, 64 et 179.

<sup>3</sup> Guillaume Sécart, charpentier, sur la liste de 1535, *Ibid.*, p. 180.

<sup>4</sup> On trouve jusqu'à trois Maingard (Perrot, Michel et Jacques) sur la liste des compagnons de Jacques Cartier en 1535, *Ibid.*, p. 179, 180, 181.

## III

JACQUES CARTIER<sup>1</sup>

(28 septembre 1555). — Comme de certaine sentence, donnée par les chanoines et gens du chappitre de l'église quathédralle de Saint Mallo, le xx<sup>me</sup> jour de septembre mil cinq cens cinquante quatre, entre Grand Jehan Eberard, appellant, demandeur en matière de provision contre *Jacques Quartier*, deffendeur et intimé; par laquelle lesdiz chanoines et chappitre auroinct dict que celluy *Quartier* n'estoict tenu procéder devant eux, le xxviii<sup>me</sup> jour de juillet mil cinq cens cinquante quatre, avecques led. Eberard au prétendu appel *a minima* d'icelluy, interjecté de sentence du seneschal de S<sup>t</sup> Mallo, le xiii<sup>me</sup> jour dud. moys de juillet, et que mal et sans cause led. Eberard avoict empesché l'appel dud. *Quartier* estre receu à icelluy poursuyvir; et faisant droict aud. appel, dict que ce avoict esté par led. seneschal de S<sup>t</sup> Mallo mal et nullement jugé, proceddé et sententié; et en refformant le jugement, que il n'y avoict lieu de provision, et condonné led. demandeur es deppens et mines desd. incidens et cause d'appel et incidant provisoire, telz que de raison. Et eust esté, de la part du demandeur, appelé en nostre Court de Parlement; en laquelle, parties ouyes et le proceix par escript conclud et receu pour juger si bien ou mal auroict esté appelé, joint les griefz hors le proceix et production nouvelle dud. appellant que pourront bailler dedans le temps de l'ordonnance; ausquelz griefz led. intimé pourroit respondre et contre la production nouvelle bailler contredictz aux despens dud. appellant. Et veu icelluy proceix, avecques la foreclusion de bailler griefs et produyre de nouvel par led. appellant; et tout dilligement examiné :

Nostredicte Court, par son jugement et arrest, dict qu'il a esté mal et sans grief appelé; ordonne que ce dont est appelé sortira en son plain et entier effaict; condanne l'appellant en l'amande et es despens de la cause d'appel, la taxation desd. despens par devers elle reservée.

(Signé) JULIAN DE BOURGNEUFF. — JULIAN DE GODELIN.

Prononcé le xxviii<sup>e</sup> jour de septembre, l'an mil cinq cens cinquante cinq.

(Orig. papier.)

<sup>1</sup> Archives du Parlement de Bretagne. Minutes de la Grand-Chambre, année 1555, 2<sup>e</sup> semestre, n<sup>o</sup> LXVII.

## LES QUESTIONS CONTROVERSÉES

# L'HISTOIRE ET DE LA SCIENCE

Le livre qui porte ce titre est le premier-né d'une heureuse inspiration. Combattre les préjugés scientifiques et historiques, si répandus et si puissants qu'ils semblent mener le monde; les combattre sur le terrain même de nos adversaires: la science dans son état d'avancement actuel et la critique dans la sévérité minutieuse dont on veut la voir armée aujourd'hui; les combattre avec la sereine et calme impartialité que donne l'amour de la vérité, procédant de l'amour de Dieu; les combattre enfin avec la seule ambition d'éclairer des esprits prévenus, mais de bonne foi, en faisant briller à leurs yeux la lumière, n'est-ce pas là une œuvre digne de tenter de nobles cœurs et de belles intelligences? Cette œuvre a été maintes fois entreprise; elle vient de l'être encore, ainsi que nous l'apprend la préface de M. René Kerviler, le savant ingénieur dont les travaux se multiplient comme par enchantement, sans épuiser la fécondité de son talent. De sérieuses chances de succès permettent d'espérer beaucoup de ce nouvel effort en faveur de la vérité et de la justice. En effet, la notoriété et la compétence irrécusable des collaborateurs à cette série de publications savantes, le cadre complet qu'elle embrasse, la modicité de son prix, paraissent devoir en faire une véritable *Encyclopédie des questions controversées*, depuis les origines du monde jusqu'à l'heure présente; *Encyclopédie* qui sera un puissant auxiliaire de l'œuvre des Bibliothèques chrétiennes

populaires, et ne sera nullement déplacée sur la table des érudits.

Chaque volume, par une ingénieuse et méthodique disposition, sera divisé en cinq chapitres qui se partageront le cycle entier des temps, et dans chacun desquels seront traitées une ou plusieurs questions, se rattachant à l'époque indiquée par leur rubrique. L'esprit se sentira reposé par ce mélange des époques et des matières scientifiques et historiques; mélange qui prêtera une élasticité presque indéfinie au programme de l'œuvre.

Du reste, la devise de celle-ci nous suffit pour que nous la saluons avec bonheur, ainsi qu'on salue sur l'Océan un vaisseau inconnu, à la seule vue du pavillon ami qu'il arbore.

*Pro Deo et veritate!* Pour Dieu et pour la vérité! Ce sont bien là les deux plus nobles objets de l'intelligence et de l'amour des hommes. Heureux qui sert fidèlement et loyalement sous ce mot d'ordre!

Combien est-il, parmi les adversaires du catholicisme, d'âmes droites et pures, que les préjugés de l'éducation première ont circonvenues, chez lesquelles ces préjugés ont été fortifiés par leurs relations sociales de la vie quotidienne, mais qui seraient demain avec nous, et au premier rang, si ces nuages étaient dissipés. Ces esprits-là, nous les croyons innombrables. Ils sont de l'âme de l'Église, ils seront membres de son corps, le jour où la vérité qu'ils cherchent instinctivement brillera à leurs yeux. Ramener une âme à la vérité, c'est un triomphe plus pur que la conquête d'un empire! Puissent ces victoires pacifiques et bienfaisantes être la récompense fréquente des nouveaux champions du *vrai* qui entrent en lice.

L'exposition de la *Cosmogonie biblique* par M. l'abbé Vigouroux, le savant orientaliste et exégète, ouvre cette première série d'études. Jusqu'à ce jour, la science est forcée de le reconnaître, elle n'a rien trouvé qui infirme, dans ses grandes lignes, le récit mosaïque de la création du monde. On a pu répondre victorieusement à toutes ses objections. C'est plutôt merveille pour les savants *positivistes*, qu'un humble Hébreu, dans les solitudes de l'Asie, ait raconté la création

à un peuple de pasteurs nomades, telle que les académiciens du XIX<sup>e</sup> siècle la retracent, du haut de leurs chaires, à des auditoires d'élite. Cela est cependant, seulement il ne faut pas s'attendre que celui-là ait parlé le même langage que ceux-ci. Il ne l'aurait pu à aucun titre. Ce qui est constant, c'est que ce sont bien les mêmes faits, sous des termes différents, en rapport avec la capacité intellectuelle des auditeurs et avec le but que se propose le narrateur.

Nous devons reconnaître seulement, que la chronologie suivie jusqu'à ce jour dans l'étude de l'histoire sacrée, paraît avoir créé un malentendu sérieux par suite de l'interprétation douteuse du texte hébraïque. La date dite de la *création du monde* serait simplement la date de la *création d'Adam*. Quant au *commencement de la matière*, il faut le dire hautement, le mutisme complet de la Bible nous autorise à accepter telle ou telle opinion scientifique, qui nous paraît admissible. On a confondu deux époques qui peuvent avoir été séparées par des millions d'années. La clef de cette erreur est le mot *yom*. On l'a traduit par *jour* alors que le génie de la langue hébraïque et le contexte indiquaient qu'il fallait lui donner le sens de *période*. Pareillement, les deux mots *ereb* et *boger* ont été remplacés par ceux de *soir* et de *matin*, alors qu'il fallait les interpréter comme dans la prophétie de Daniel, VIII, 26, 14, métaphoriquement, et les traduire par *commencement* et *fin*.

Les Cosmogonies d'autres peuples orientaux viennent appuyer la légitimité de cette interprétation. D'après la tradition hindoue, Brahma resta enfermé 360 jours dans l'œuf cosmique, mais chacun de ces jours était de 12 millions d'années.

M. Vigouroux, après avoir établi magistralement sa thèse, termine par un appel sans réserve à la science dont le progrès sera accompagné d'un autre progrès : celui de l'interprétation de la Genèse.

Nous aimerions à nous arrêter au *Bathybius*, cet être mystérieux, dont on a voulu faire le pivot de la théorie du transformisme, mais qui, comme l'a dit si spirituellement son docte parrain, le professeur Huxley, *n'a pas tenu du tout ses promesses de jeunesse*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Puisque nous faisons ici de la critique sérieuse, l'impartialité nous fait un

Nous voudrions étudier à loisir la question *des Plaies d'Égypte*, sous le Pharaon Menephtah ; savoir quelle est la part du vrai dans la *légende* si poétique de Blondel, le ménestrel du roi Richard ; étudier les divers documents historiques concernant le *sac de Béziers* pour apprendre si, réellement, le légat d'Innocent III qui accompagnait la croisade, donna l'ordre cruel de tuer tous les défenseurs de cette citadelle de l'hérésie, sans distinguer les catholiques des Albigeois ; mais les pages de la *Revue* ne sont pas aussi élastiques que le cadre des *Questions controversées*, et, comme le Virgile de Dante, visitant les régions célestes, nous ne pouvons que regarder et passer : *Guarda e passa*.

Comment résister cependant à la tentation de jeter un moins rapide coup d'œil sur les pages qui portent ce titre piquant d'intérêt actuel : *Les Monita secreta* des Jésuites. Que de bruit ne s'est-il pas fait autour de ce méchant petit pamphlet ? Comme une nouvelle boîte de Pandore, il a laissé échapper des maux sans nombre. La mauvaise foi en a usé et abusé jusqu'au dégoût. Villemain en a perdu la tête ; c'était trop d'honneur lui faire.

L'auteur de ce libelle diffamatoire est resté dans l'ombre. Celui qui fait mal, hait la lumière. C'est à Cracovie, en 1612, que les *Monita secreta* apparurent sans nom d'auteur, d'abord manuscrits, puis multipliés par les presses, dès que l'activité des copistes ne suffit plus aux demandes des amateurs de scandales.

L'opinion publique les attribua à un jésuite, récemment chassé de l'Ordre, qui ne les désavoua pas. Ce faux frère avait nom : Jérôme Zaorowski ; il régissait alors la cure de Godzic. La paternité de ces calomnies paraît devoir lui être conservée.

L'évêque de Cracovie, Tilicki, ordonna aussitôt une enquête au

devoir d'observer que la science paraît unanime en ce moment à accepter l'existence, sinon du *Bathybius* de Hœckel, du moins du *Protobathybius* de Bessel, masse protoplasmique analogue, qui offre une circulation parfaitement nette. Cette gelée vivante tapisse le fond des mers polaires, mais sa découverte ne prête en réalité aucun argument au transformisme, attendu que si l'on a observé des êtres protoplasmiques en train de *se reproduire*, on n'en a jamais observé en train de *se produire*, ni de se modifier spécifiquement, et, contrairement à la thèse de la génération spontanée, cette substance vivante, comme toutes les autres connues, doit son origine à une substance semblable à elle-même.

sujet de l'ouvrage diffamatoire d'un ordre si digne de respect. Le nonce du Pape ajouta, dans cette recherche, son autorité à celle de l'Ordinaire. De tous côtés, les prélats polonais flétrirent et condamnèrent l'opuscule criminel, toujours anonyme. Les laïques éclairés le repoussent avec indignation. Les Jésuites attaqués traîtreusement, établissent victorieusement leur innocence. Peine inutile! Le serpent sans cesse mutilé, sans cesse aussi rejoint ses tronçons, et souffle son venin. Écrasé hier, aujourd'hui il relève la tête. Cela dure depuis deux siècles et demi. Naguère un député français a ramassé le vieux reptile dans la boue, l'a réchauffé sur son sein, et l'a porté amoureusement entre ses mains à la tribune. Il s'en est fait une arme empoisonnée, comme on l'eût fait au plus beau jour du règne de la Pompadour! Hélas! le venin n'a point été distillé en vain. A l'heure qu'il est, les Jésuites, traqués, dispersés, mangent le pain de la charité. L'ange bien-aimé de la liberté religieuse, voilant de ses ailes sa face attristée, se prépare à regret à quitter la terre de France pour aller s'asseoir sur d'autres rivages, et porter à d'autres peuples la paix et la concorde! Les jours de la violence passeront, mais il est une parole qui ne passera pas, c'est celle du Maître qui a dit : « Vous êtes bienheureux lorsque les hommes vous maudissent, et disent de vous, en mentant, toute sorte de mal, par haine pour moi! »

Laissons de côté la question, remarquablement traitée cependant, de l'Instruction primaire en France avant et pendant la Révolution. L'opinion de nos lecteurs est formée sur ce point : ils savent tout ce que la vieille France avait fait pour l'instruction du peuple, et tout ce que la Révolution a détruit sans pouvoir rien élever. Aujourd'hui elle semble prise d'une fièvre ardente pour la diffusion des lumières, mais cette fièvre offre quelques symptômes de délire. Et puis, ne vous y trompez pas, si elle cherche la centralisation césarienne et païenne de l'instruction publique, c'est pour former une génération à son image et ressemblance, dussent sombrer dans cette œuvre toutes les conquêtes libérales de l'enseignement. Si cette génération doit vivre et grandir, heureux ceux que Dieu aura retirés de ce monde et qui ne seront pas obligés de la couvoyer.

Quant au clergé français, on aura beau verser sur lui la calomnie, il restera ce qu'il était alors que, dans l'étroit territoire qui forma depuis la Haute-Marne, les ecclésiastiques de cette contrée donnaient à eux seuls aux écoles primaires, 45 maisons et 11,551 livres de revenus. Il répètera toujours ce que l'abbé Bourdoise écrivait à son saint ami, M. Olier : « Pour moi, je le dis du meilleur de mon cœur, je mendierais de porte en porte pour faire subsister un vrai maître d'école. »

Nous voici transportés au pied de la Bastille. C'est le 14 juillet 1789. La populace assiège de ses cris, plus que de ses armes impuissantes, la vieille citadelle du despotisme. Ses flots tumultueux battent les solides remparts comme les flots d'un océan de boue. La garnison se compose de 32 Suisses et de 82 invalides armés dérisoirement. Pour le peuple, il se compte par milliers de têtes, et cependant il ne peut rien que hurler. Survient un renfort de soldats des gardes françaises, traînant quelques canons. Les assiégés se rendent, après l'échange de plusieurs coups de feu. On leur promet la vie sauve. Le peuple entre, et les égorge, avec ces raffinements de cruauté, dont les foules affolées par la rage ont seules le secret. On ouvre les cachots. Il en sort quatre faussaires qui subissaient leur peine légale, un jeune libertin emprisonné sur les instances de sa famille, et deux aliénés que l'on transféra immédiatement à Bicêtre : en tout sept détenus.

Triomphe, peuple de Paris, la citadelle du despotisme est tombée entre tes mains, mais pleure!... Cette victoire t'a coûté quarante soldats, dont plusieurs n'ont été que les victimes de leur propre maladresse ou de celle de leurs frères d'insurrection! Triomphe! mais tu ne nous empêcheras pas de nous demander si la journée du 14 juillet doit être inscrite dans les fastes de la liberté, et s'il est bien digne d'hommes sérieux et de bons citoyens d'en renouveler bruyamment la mémoire après un siècle d'oubli, qui eût dû produire l'apaisement et la sagesse. Eh! quoi! la cause populaire, dans le noble pays de France, ne saurait-elle trouver dans ses annales quelque gloire plus vraie et plus pure?

Les Bourbons sont-ils bien revenus dans les fourgons de l'étranger, suivant l'expression consacrée par une certaine presse dont le respect n'est pas la maîtresse vertu? Telle est la question dont l'examen termine le petit volume que nous allons avoir achevé de feuilleter. Serait-il donc possible que l'histoire d'hier nous fût moins connue et fût moins sagement jugée de nous que celle d'Athènes ou de Rome antique? On le croirait à la persistance de ces mensonges et aux ravages qu'ils ont faits dans le peuple.

Non ! les Bourbons ne sont pas plus rentrés, en 1814 et en 1815, dans les fourgons de l'étranger que la République en 1870. Il y a dans la vie des peuples des heures critiques où, épuisés, sanglants, mus par l'instinct spontané de la conservation, ils se jettent à l'abri d'un principe, parfois d'une épée, qu'ils regardent comme leur salut.

C'est ce qui arriva à ces trois époques.

Pour les alliés, en 1814, le rétablissement du trône des Bourbons était la résurrection de la France et de sa puissance traditionnelle. Ils ne pouvaient le désirer, encore moins y travailler. Alexandre de Russie voulait le roi de Rome avec la Régence. On combattit cette idée ; il proposa Bernadotte. Le conseil n'accepta pas. Le Czar répliqua alors que les alliés ne pouvaient rappeler au trône les Bourbons.

Le Sénat le fera, répondit sèchement Talleyrand. Alexandre ne se rendit qu'à la force des choses, et le régicide Carnot qui commandait à Anvers, ne crut pas exagérer en disant à l'armée : « Soldats ! aucun doute raisonnable ne peut s'élever sur le vœu de la nation française, en faveur de la dynastie des Bourbons. »

Une année à peine s'était écoulée depuis le départ de Napoléon pour l'exil, lorsque le captif de l'île d'Elbe, brisant ses fers, reparut soudain sur le sol de France. L'aigle vint, de clocher en clocher, se reposer de nouveau sur les tours de Notre-Dame. C'était la guerre personnifiée qui remontait sur un trône par deux fois usurpé. Les rois de l'Europe s'alarment, leurs bataillons s'ébranlent. Anglais et Prussiens, redoutable avant-garde, heurtent vers le nord les cohortes de l'Empire ressuscité. La fortune sourit à Bonaparte à la première rencontre ; à la seconde, elle l'aban-

donne, et pour toujours. Waterloo, c'est la fin sinistre et ensanglantée de l'épopée napoléonienne. C'est la déchéance irrémédiable du César.

Cependant la situation est plus complexe, plus embarrassante qu'en 1814. Les souverains coalisés et victorieux déclarent hautement qu'ils laissent la France libre de se choisir un gouvernement ; M. Thiers a imaginé de dire que ce langage n'était qu'une feinte. Il eût fallu le prouver, et les faits condamnent la présomption gratuite de l'historien. La France hésite. Les négociations n'aboutissent pas et menacent de s'éterniser. Trois partis sont proposés : Napoléon II, le duc d'Orléans, Louis XVIII. Fouché qui domine la situation, caresse et trompe tout le monde. L'étranger qui attend, l'arme au pied, un dénouement, s'irrite. Il veut une solution immédiate, sinon il arrachera la Lorraine à la France. Louis XVIII s'avance habilement. Il n'est peut-être pas l'homme désiré ; il est sûrement l'homme nécessaire. Il remonte les degrés du trône à la vue des souverains muets, indifférents, presque hostiles, et sauve pour la seconde fois son pays.

Il est vrai que Fouché, le vampire de la Monarchie restaurée, écrivit audacieusement aux Chambres que les souverains alliés s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur son trône. Mais il est vrai aussi que Wellington indigné répondit aussitôt avec sa loyauté de soldat : « Cette lettre a été pour moi une preuve de plus qu'à toutes les époques de la Révolution française, tous ceux qui y ont joué un rôle ont menti sans scrupule, pourvu que leur mensonge leur fût utile, ne fût-ce qu'un moment. »

Fermons maintenant, avec confiance dans son succès, l'intéressant recueil d'études que nous avons défloré peut-être en en rendant grossièrement compte à nos lecteurs. Ceux-ci le rouvriront, nous en sommes sûr, et passeront dans sa lecture attentive d'utiles et agréables heures.

Le propager, sera faire œuvre d'apostolat. Il ne saurait faillir à son but, il ne saurait manquer de gagner quelques âmes droites à la cause sacrée de la vérité.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

## DEUX POÈTES

VICTOR HUGO ET VICTOR DE LAPRADE

## I

Le bon éditeur Alphonse Lemerre continue, dans sa bibliothèque elzévirienne, la publication des *Œuvres poétiques* de Victor de Laprade. Le cinquième volume, qui vient de paraître, renferme : *les Voix du Silence*, *Varia* et *le Livre des Adieux*.

*Les Voix du Silence* ont paru, pour la première fois, en 1865, et à cette époque, faut-il le dire ? elles n'obtinrent pas tout le succès dont elles étaient dignes. Nous étions à l'aurore de ce mouvement intellectuel dont nous voyons aujourd'hui le complet épanouissement. Le matérialisme qui allait donner naissance, dans l'ordre politique, à la République, et, dans l'ordre littéraire, à l'école naturaliste, était déjà assez puissant pour que le mot de d'Alembert, après la lecture d'une tragédie de Racine : *Qu'est-ce que cela prouve ?* fût devenu le mot de tout le monde. On demandait à la poésie d'avoir un caractère d'utilité, et l'on avait applaudi aux admirables satires de Victor de Laprade, — *les Muses d'Etat*, *Ce gueux de Tacite*, *Pro aris et focis*, *les Arbres du Luxembourg*, — un peu parce que les vers étaient beaux, beaucoup parce qu'ils étaient une arme contre l'Empire. Mais *les Voix du Silence*, à quoi cela pouvait-il bien servir ? Que nous voulait le poète avec des

<sup>1</sup> *L'Ane*, par Victor Hugo. Calmann Lévy, éditeur. — *Œuvres poétiques de Victor de Laprade*, tome v. — Alphonse Lemerre, éditeur, Paris, 1880.

pièces intitulées : *la Première neige*, *Petite fleur sur ma fenêtre*, *le Nid de la Muse*, *la Tour d'ivoire* ? La foule ne s'assembla point autour de cette Tour d'ivoire ; peu à peu cependant, à mesure que s'écoulaient les années, beaucoup y entraient, poussés par le désir d'échapper aux vilénies du temps présent ; beaucoup, à mesure que le succès allait de plus en plus à la vulgarité tapageuse, trouvaient un charme infini à écouter, loin du bruit, ces *Voix du Silence* qui, dans le livre du poète, parlaient un si doux et si fier langage. Et c'est ainsi que cette œuvre a fait peu à peu son chemin et a pris rang parmi les plus belles de notre siècle ; et il se pourrait bien qu'aujourd'hui, ne fût-ce que par le contraste avec toutes les laideurs d'alentour, elle obtint quelque chose de ce succès populaire qui lui fit défaut à son apparition. Nous renvoyons donc le lecteur avec confiance, sûr qu'il appréciera comme nous ces pièces viriles et fortes, *Un Entretien avec Corneille*, *Amende honorable*, *Psaume de Combat*, *le Dernier Druide*, ces pièces courtes et exquises *Petite fleur sur ma fenêtre*, *Adieu jardin*, *la Première neige*, *la Chanson des Sylphes*. Je citerai cette dernière pièce, dont le premier de nos critiques, M. Armand de Pontmartin, a dit excellemment : « Mettez-vous à votre piano ; ouvrez la partition d'*Obéron* ; souvenez-vous de Chopin effeuillant sur le clavier les notes de cette musique, comme des pétales de roses humides des larmes du matin. Puis, reprenez le livre, et dites-moi si notre poète ne rivalise pas avec ces souvenirs » :

A l'heure où le ciel se colore  
Des premières roses du jour,  
Où le cœur s'éveille et s'ignore,  
Tâchez d'éterniser l'aurore !  
Restez au matin de l'amour !

A l'heure où le flot sur la grève,  
S'enfle et meurt sous un rayon d'or ;  
Où la fleur s'ouvre et se soulève,  
Où l'esprit n'est plus dans le rêve  
Sans être dans la vie encor ;

Où l'avenir a des mirages,  
Où l'horizon riche et lointain  
Se prête aux plus folles images;  
Où l'œil bâtit dans les nuages,  
Où l'âme arrange le destin;

Restez dans l'aube, à l'heure fraîche  
Où la fleur garde son velours.  
Laissez son duvet à la pêche :  
Fi du glouton qui se dépêche  
De la flétrir sous ses doigts lourds !

N'abrégez pas la saison verte  
Où nul frelon n'a dérobé  
Le miel de la rose entr'ouverte ;  
Où dans la vigne encor déserte  
Nul fruit des rameaux n'est tombé ;

Où, pur de tout désir profane,  
L'amour est sauvé des douleurs,  
Et peut, d'une aile diaphane,  
Toucher au lis sans qu'il se fane,  
S'y poser sans courber ses fleurs ;

Où, dans son indécise enfance,  
On ne sait de quel nom charmant,  
Pudeur, amitié, confiance,  
Sous cette robe d'innocence,  
Baptiser ce doux sentiment ;

Où l'on se cherche sans mystère,  
Où l'on se rencontre sans peur ;  
Où, chaque soir, dans sa prière,  
L'un peut dire à Dieu : C'est mon frère,  
Quand l'autre lui dit : C'est ma sœur.

A l'heure où le ciel se colore  
Des premières roses du jour,  
Où le cœur hésite et s'ignore,  
Tâchez d'éterniser l'aurore,  
Restez au matin de l'amour.

## II

Sous ce titre : *Varia*, la seconde partie du nouveau volume des Œuvres poétiques de Laprade contient trente pièces, dont quelques-unes sont inédites, dont les autres ont été retirées par l'auteur des recueils où elles avaient d'abord pris place. C'est ainsi que *le Baptême de la Cloche*, *Fausta*, *Bénédiction nuptiale sur la montagne*, *Utopie*, avaient paru d'abord dans les *Odes et Poèmes* et dans les *Symphonies*. Nous retrouvons là certaines pièces, composées spécialement pour la *Revue de Bretagne et de Vendée*, et nous ne croyons pas que cela puisse nous empêcher de les trouver parfaites. C'est au mois de janvier 1867 que le noble poète nous envoyait, de son pays de Forez, ces stances *A la Bretagne*, qui resteront l'une de ses meilleures inspirations. Il y a de cela bientôt quinze ans ; mais aujourd'hui, comme il y a quinze ans, Victor de Laprade peut nous adresser ces vers, par lesquels il terminait sa pièce :

Toi, tu seras toujours le soldat obstiné,  
La terre du vieux droit rebelle aux nouveaux maîtres.  
Comme en ton dur granit un chêne enraciné,  
Tu retiens dans tes flancs la foi de tes ancêtres.

De nul vainqueur jamais tu n'as suivi le char,  
La dernière soumise et libre la première !  
Ton sol a rejeté les traces de César ;  
Le Christ seul t'imposa son joug fait de lumière.

Tout ce qui touche à toi s'empreint d'éternité.  
Les pierres des dolmens fondront comme du sable,  
Avant qu'on ne t'ébranle en ton âme indomptable ;  
Rien n'en extirpera Dieu ni la liberté.

Quand tout s'abaisserait sous la force usurpée,  
Vous seuls sur ce granit, Bretons au cœur féal,  
Vous resteriez debout, gardant à l'idéal  
Une lyre toujours et toujours une épée.

Les pièces qui ont été inspirées par les événements contemporains, *Henri d'Adhémar*, *Pour un drapeau*, *l'Évêque d'Orléans*, *l'Invalidation de Jeanne d'Arc*, *la Petite Patrie* (publiée ici même en 1877), ainsi que celles dont le sujet est emprunté à l'antiquité : *le Faune*, *l'Enfant de Sparte*, *le Supplice de Mézence*, sont tout à fait dignes de leurs aînées.

## III

La dernière partie du volume porte pour titre : *Livre des Adieux*, et renferme neuf pièces : *Adieu aux Alpes*, *A la Terre maternelle*, *Deo Optimo maximo*, *Aux Souvenirs*, *A la Patrie*, *Aux Montagnes du Forez*, *A l'Ange gardien*, *Aux Amitiés*, *Adieu à la Muse*. Ces neuf pièces sont inédites ; toutes sont de composition récente, et témoignent, par l'élévation de la pensée et la perfection de la forme, que le talent de Victor de Laprade, bien loin de déchoir, a encore grandi.

J'ai en ce moment sur ma table, à côté du volume de Laprade, le dernier volume de Victor Hugo : *l'Ane*, et je ne puis me défendre ici d'un rapprochement qui est en même temps une leçon. Victor Hugo a déserté les idées de sa jeunesse ; il s'est enfoncé dans les voies de l'irréligion et de la démagogie, et chacune de ses œuvres nouvelles marque une nouvelle étape vers le faux et vers l'absurde. Il est resté maître de son instrument ; il continue à tailler le vers comme Michel-Ange taillait le marbre. Mais si la forme est encore celle d'un grand artiste, cette forme ne sert plus qu'à revêtir des idées véritablement insensées, à ce point que si *l'Ane* était l'œuvre d'un débutant, elle suffirait à assurer à son auteur l'immortalité... du ridicule. Les dernières œuvres de Victor de Laprade, au contraire, sont égales, sinon supérieures, à leurs aînées ; la pensée, toujours aussi sereine et aussi haute, est plus nette peut-être et plus ferme. On sent que l'âme s'élève, et avec l'âme le talent. Comment méconnaître que ce double résultat est dû à ce que, de ces deux grands poètes, l'un, le plus grand, a méconnu et trahi la

vérité, sacrifiant aux exigences d'une popularité misérable sa dignité et jusqu'à son bon sens ; l'autre a poursuivi, non la popularité et ses décevantes faveurs, mais le vrai et le bien, et par là il s'est de plus en plus approché du beau ?

Et puisque j'ai là sous la main leurs derniers livres, je mettrai en regard des vers de *l'Ane* ceux du *Livre des Adieux*.

Commençons par Victor Hugo : *Ab Jove principium*.

Photius m'expliquait son fatras somnifère,  
Catanes ses trois dés, Sacrobosco sa sphère....  
Esoptius n'est pas moindre que Nimphidore...  
Et Melchior Adam et Barlycourt Hugo,  
Vieux coqs de l'argument debout sur leur ergo...  
Phalès, Hervédius, Levera, Granallachs...  
Ancelin et Cluvier, Polybe et Plancarpin,  
L'affreux père Goar juché sur Théophane...

Et ainsi de suite jusqu'à ce que le Dictionnaire des noms propres y ait passé tout entier. Après avoir subi cette averse d'érudition incongrue, et s'être vu obligé de répéter plus de cent fois :

Si j'en connais pas un, je veux être pendu,

le lecteur de M. Hugo est soumis à la question :

Connais-tu l'hydre orage et le monstre tempête ?  
La mamelle de l'ombre est là, peux-tu la traire ?  
Peux-tu guérir l'abcès du volcan poitrinaire ?  
... Quoi de ton cerveau, quoi de tes intestins ?  
... As-tu sondé la mort, trou de l'évier ?

Ces questions sont entremêlées de descriptions dans le goût de celles-ci :

Et le poule, agitant sa touffe contractile,  
Tâche d'êtreindre au vol l'affreux ptérodactile...  
Luc prenait une oreille, Euler empoignait l'autre :  
Hu ! braillait le chiffreur. Dia ! beuglait l'apôtre...

O Révolution ! Anarchie ! il vous semble  
 Que l'alphabet lui-même entre vos pattes tremble,  
 Que l'F et que le B vont se prendre de bec,  
 Que l'O tourne sa roue aux cornes de l'Y grec,  
 Horreur ! et qu'on va voir le point, bille fatale,  
 Tomber enfin sur l'I, ce bilboquet tantale !

Que si le lecteur ahuri saute vingt feuillets pour arriver plus vite  
 à la fin, il tombe sur des vers en tête desquels l'auteur a écrit brave-  
 vement *Sécurité* et qui renferment, suivant lui, la réponse à toutes  
 les questions, la clef de tous les mystères :

Laisse passer l'éclipse et tu verras l'étoile !  
 Le tas des cécités, morne, informe, fatal,  
 A l'éblouissement pour faite et pour total ;  
 Le Verbe a pour racine obscure les algèbres.

Voilà qui est clair, ou je ne m'y connais pas, et il faut avouer que  
 cette idée pouvait suffire à défrayer un volume :

Et la grenouille Idée enfle le Livre bœuf.

O La Fontaine ! — C'est à toi qu'il faut revenir, lorsqu'on a lu  
 les deux ou trois mille vers de M. Victor Hugo ; c'est toi qui nous  
 apprends comment un homme d'esprit sait faire parler les bêtes.  
 Il ne faut rien moins que la lecture de deux ou trois de tes fables  
 pour dissiper l'ennui profond, terrible, causé par l'Ane, — l'Ane  
 de M. Hugo :

Chacun, en lisant l'Ane, éprouve un ennui Bœuf !

Et pourtant si grande est la discipline dans la presse démocra-  
 tique, que ce livre impossible a été salué par un concert d'éloges  
 enthousiastes. La presse rouge a fait à cet Ane rouge le plus cha-  
 leureux accueil : *Asinus asinum fricat*. A cela d'ailleurs nous avons  
 peu de chose à reprendre. Ce qui est plus grave, c'est de voir les  
 journaux conservateurs ne pas oser protester contre un pareil

scandale, et joindre leur voix, ainsi que l'a fait, par exemple, le  
*Moniteur universel*, à celles du *Rappel* et de l'*Intransigeant*. Et  
 pendant qu'on célèbre le génie *toujours jeune* de M. Hugo, et que  
 l'on se garde bien de dire qu'il a emprunté l'idée et les principaux  
 développements de son poème à un écrivain italien, à F. D. Guer-  
 razzi, on trouve à peine de la place pour signaler le *Livre des*  
*Adieux* de Victor de Laprade. Pour nous, nous ne rétractons rien  
 des éloges accordés autrefois au poète des *Odes et Ballades*, des  
*Feuilles d'Automne* et des *Contemplations* ; mais nous estimons  
 qu'aujourd'hui il a depuis longtemps dépassé le point où se trou-  
 vait l'archevêque de Grenade après son apoplexie : ses homélies  
 sont de plus en plus détestables. Qu'elles continuent à faire de  
 l'argent, nous n'y voyons point de mal ; que M. Hugo devienne,  
 comme ses rimes, de plus en plus millionnaire ; qu'il vende ses  
 méchants vers d'aujourd'hui cent fois plus cher que ses beaux vers  
 d'autrefois, et que sous ses heureuses mains, comme sous celles du  
 roi Midas, tout, même le cuivre, se convertisse en or ; mais que du  
 moins l'on ne nous refuse pas la satisfaction de faire redire aux  
 roseaux :

Le poète Midas a des oreilles d'Ane !

Je m'aperçois que j'avais promis à mes lecteurs de leur citer  
 des vers du *Livre des Adieux*. L'espace va me manquer, et  
 pourtant que de citations j'aurais voulu faire ! Jamais Victor de  
 Laprade n'a été mieux inspiré ; jamais le citoyen n'a fait entendre  
 un langage plus viril, le chrétien des paroles plus touchantes, le  
 poète des accents plus harmonieux. Des neuf pièces, ou plutôt des  
 neuf petits poèmes, qui composent ce livre, il n'en est pas un qui  
 ne soit un morceau achevé. Ne sachant auquel donner la préfé-  
 rence, nous ne ferons pas de choix, nous reproduirons simple-  
 ment la dernière page du volume, la fin de l'*Adieu à la Muse* :

Jusqu'ici, pas à pas, tu voulais bien me suivre ;  
 Mais, pars, laisse-moi seul, je n'ai plus qu'à souffrir,

Porte à d'autres tes soins, j'ai fait mon dernier livre,  
Va-t-en !... Tu reviendras pour m'aider à mourir !

Tous ceux par qui je fus honnête homme et poète,  
Et le père et la mère et les braves aïeux,  
Evoqués avec toi, seront à cette fête,  
Lorsque ta douce main me fermera les yeux.

Et je les rouvrirai dans la lumière ardente  
Dont le doute à jamais fuit les rayons vainqueurs,  
Dans ces concerts ouïs par Virgile et par Dante,  
Où, sans nuls désaccords, chanteront tous les cœurs.

Là, tu ne seras plus une autre que moi-même,  
Ton esprit et le mien se fondront sans retour ;  
Et je m'enivrerai, dans notre hymen suprême,  
D'éternelle raison et d'éternel amour.

Et maintenant, nous dirons au poète : Non, vous n'avez pas fait votre dernier livre. Non, vous ne devez pas, vous ne pouvez pas vous taire ; n'est-il donc plus de saintes causes à chanter, de nobles victimes à consoler, de proscripteurs à maudire, de tartufes de liberté à démasquer, de barbouilleurs de lois à marquer au front d'un vers immortel ?

EDMOND BIRÉ.

## NOTICES ET COMPTES RENDUS

BOTHOA ET SES TRÈVES, LAMIVAIN, KÉRIEN, CANIHUEL ET SAINTE-TRÉPHINE, notes par M. l'abbé Audo, recteur du Vieux-Bourg-Quintin. (*Extrait de l'Annuaire des Côtes-du-Nord.*)

M. l'abbé Audo est un des plus rudes chercheurs qui se puissent voir. Il a eu, au Congrès de Quintin, un légitime succès, et son *Mémoire* sur les monuments mégalithiques est appelé, croyons-nous, à mettre tout à fait en relief l'érudition sûre et la sagacité du recteur du Vieux-Bourg. Aujourd'hui il nous envoie une modeste brochure de 105 pp. in 18 qui ne sera pas mise dans le commerce : c'est une étude très consciencieuse, très savante, très bien écrite, sur la paroisse de *Bothoa*, maintenant bien déchue de son ancienne gloire. *Bothoa* est l'une des plus anciennes et des plus importantes cures de l'évêché de Cornouaille ; son recteur était ordinairement vicaire général. Aujourd'hui elle a eu grand-peine à reconquérir son indépendance. L'ancien village de Saint-Nicolas-du-Pellem a tout accaparé, même le chef-lieu spirituel.

M. l'abbé Audo n'a pas trouvé, dans ce sujet restreint, l'occasion d'écrire de grandes pages d'histoire ; ce qu'il a accumulé de détails est impossible à rendre. Nous lui sommes particulièrement reconnaissant d'avoir donné sur saint *Doha* et saint *Kérien*, disciples l'un de saint Tugduald et l'autre de saint Ké, des indications précieuses pour tous ceux qui étudient, dans notre vaste hagiographie bretonne, le chapitre toujours incomplet des saints inconnus, méconnus ou mal connus. M. Audo avait aussi une compétence spéciale

pour étudier les sépultures de sainte Tréphine et de saint Trémeur.

A Auray, en 1878, M. de Kerdrel souhaitait que chaque paroisse eût son abbé Euzénot; Dieu veuille que chaque canton ait son abbé Audo! La méthode qu'ils suivent est la même; même, le résultat. Si partout on trouvait de semblables travailleurs, pas un coin de la terre bretonne ne demeurerait inconnu. Ce serait tout profit pour la science et tout profit aussi pour le patriotisme.

ROBERT OHEIX.

TREIZIÈME ANNIVERSAIRE DE MENTANA. — SIÈGE DE DOUZE HEURES CHEZ LES CAPUCINS DE NANTES — 3 novembre 1880. — In-8°; deux éditions, l'une à 75 cent., et l'autre (illustrée de 8 gravures), à 2 fr. 50.

Sous peu de jours, M. Libaros, libraire-éditeur à Nantes, mettra en vente la brochure dont nous venons d'écrire le titre, et dont l'à-propos n'a nul besoin d'être démontré. Le prologue, que l'on veut bien nous communiquer, va faire voir tout l'intérêt que ces pages offriront à des Bretons et à des catholiques.

Nous profitons de l'occasion pour annoncer que notre prochaine livraison contiendra une étude de l'un des *expulsés*, le Père Flavien de Blois, déjà connu et apprécié de nos lecteurs, et qui sera la monographie des *Capucins de l'Ermitage de Nantes* (1529-1880).

« Depuis huit jours les feuilles de notre département, et même les journaux des départements voisins et ceux de Paris, entre-tiennent leurs lecteurs de ce qui s'est passé à Nantes, le 3 de ce mois, pour l'expulsion des Capucins de notre ville. Parmi les auteurs de ces articles, les uns, malintentionnés et malveillants, semblent avoir pris à tâche de travestir et dénaturer les faits; les autres, bienveillants et bien intentionnés, racontent sincèrement ce qu'ils ont vu, ou cru voir, ce qu'ils ont entendu, ou cru entendre. De là un certain nombre de récits différents, parfois erronés, souvent inexacts et toujours incomplets.

« Aussi nous demande-t-on, de toutes parts, un récit exact et complet des faits de cette journée tout à la fois si belle et si triste, pour notre cité.

« Le désir de satisfaire à cette légitime impatience nous a décidé à entreprendre cette tâche. Acteur nous-même dans ce drame, nous avons compulsé avec soin tous les récits différents, recueilli les témoignages écrits des hommes les plus honorables, reçu les dépositions des témoins, et nous sommes en mesure aujourd'hui de raconter les événements avec la plus scrupuleuse exactitude. Nous serons sobre de réflexions, car c'est un travail calme, et comme une sorte de procès-verbal, que nous voulons faire. Si notre cœur se soulève de dégoût, au souvenir de ces faits odieux au point de vue de la religion, comme au point de vue de la liberté individuelle et du droit de la propriété, nous saurons faire taire notre juste indignation. Nous laisserons à la conscience des chrétiens et des conservateurs de tous les partis le soin d'apprécier, comme ils le méritent, des faits qui nous reportent aux plus mauvais jours de la Terreur, et qui nous amènent à nous demander si nous ne sommes pas revenus à ces temps barbares où *la force primait le droit*.

« Mais avant d'entrer dans notre récit, nous croyons devoir donner quelques détails très courts sur le rétablissement des Capucins dans notre ville de Nantes, à la fin de l'année 1874, et sur leur existence dans cette ville, jusqu'au 29 mars dernier. Ce sera l'objet d'un premier paragraphe.

« Dans un second, nous dirons ce qui s'est passé au couvent des Capucins, en prévision de l'exécution des décrets, depuis le 29 mars jusqu'au 3 novembre.

« Dans un troisième, nous raconterons cette fameuse journée du 3 novembre.

« Enfin, dans un quatrième et dernier paragraphe, nous rapporterons ce que nous avons vu au couvent, les jours qui ont suivi ce que nous ne pouvons appeler autrement que : **LE SIÈGE DU COUVENT DES CAPUCINS DE NANTES.**

## BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

AIRS DES CANTIQUES BRETONS DU DIOCÈSE DE QUIMPER. In-16, 571. Rennes, imp. Vatar.

COUR (LA) DU DUC DE BRETAGNE. Derniers jours et obsèques du duc Jean II, d'après des documents inédits, par Arthur de la Borderie, membre du Comité des travaux historiques. In-8°, raisin, 75 p. Rennes, imp. Vatar.

DIABLE (LE) BOITEUX, par Le Sage. Nouv. éd. complète, précédée d'une notice sur Le Sage, par Sainte-Beuve. In-18 Jésus, xxxviii-396 p. avec vign. Paris, Garnier frères.

HACHES (LES) A TÊTE DE LA BRETAGNE ET DU BOCAGE. Examen d'un nouveau type de haches en pierre polie, dites haches à bouton, par M. Pitre de Lisle, secrétaire du Comité de la Société archéologique de la Loire-Inférieure. In-8°, 48 p., avec planches, titre rouge et noir. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

NOTE SUR L'ENVENIMANT OPHIDIENNE, étudiée dans les différents groupes de serpents, par le docteur A. Viaud-Grand-Marais, professeur de pathologie interne à l'École de médecine de Nantes. In-8°, 28 p. Imp. V° Mellinet.

Extrait du *Journal de Médecine de l'Ouest*, 1<sup>er</sup> trim. 1880.

PAPILLONS (LES), mélodie. Paroles de Théophile Gautier; musique de L.-A. Bourgault-Ducoudray. Paris, Théodore Michaelis, 45, rue de Maubeuge ..... 4 fr.

QUESTION (LA) DU RACHAT DES CHEMINS DE FER PAR L'ÉTAT. Extrait du registre des délibérations de la Chambre de Commerce de Nantes. In-8°, 4 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

QUESTIONS CONTROVERSÉES DE L'HISTOIRE ET DE LA SCIENCE. 1<sup>re</sup> série. — In-18, 289 p. Paris, librairie de la Société bibliographique, rue de Grenelle-Saint-Germain, 35.

TREIZIÈME ANNIVERSAIRE DE MENTANA. — SIÈGE DE DOUZE HEURES CHEZ LES CAPUCINS DE NANTES (3 novembre 1880). In-8°. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; en vente à la librairie Libaros. — Edition illustrée de 8 gravures, f. 2.50; édition sans gravures, 0,75 c.

## LE CORRESPONDANT

(Paris, rue de Tournon, 29. — Un an, 35 fr.; 6 mois, 18 fr.)

N° du 25 Octobre 1880. — I. La légende des Girondins (Edmond Biré). — II. La science et la politique (M<sup>re</sup> de Nadaillac). — III. Philippe de Comynes, d'après des documents inédits et des publications récentes (R. Chantelaine). — IV. Philosophie (Alfred de Courcy). — V. La reine Louise de Lorraine (fin) (C<sup>te</sup> de Baillon). — VI. La poésie aux États-Unis. M. Holmes (O. Dermance). — VII. Une épisode des guerres de religion au Maine et en Anjou. René de la Rouvraye, dit le diable de Bressant (André Joubert). — VIII. Revue critique (P. Donhaire). — IX. Mélanges. — X. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

N° du 10 Novembre 1880. — I. Lettre du Pape Léon XIII au cardinal-archevêque de Paris. — II. L'exécution des décrets (V<sup>te</sup> de Menut). — III. La légende des Girondins. VIII (Edmond Biré). — IV. L'instruction primaire chez les catholiques d'Angleterre (l'abbé Martin). — V. Philosophie. IV (fin) (Alfred de Courcy). — VI. Catherine de Médicis, d'après sa correspondance inédite. (Hector de la Ferrière). — VII. La musique et l'éducation (V. de Laprade, de l'Acad. fr.). — VIII. Mélanges. — IX. Revue des sciences (Henri de Parville). — X. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

A L'OCCASION du JOUR DE L'AN l'Office de la Presse catholique offre à tous nos lecteurs un abonnement d'un an à un journal illustré bi-mensuel, au prix exceptionnellement réduit de 3 fr. On s'abonne aux bureaux de l'Office, 59, rue Bonaparte, à Paris.

Sommaire du dernier numéro : A nos lecteurs. — Nouvelles du monde catholique. — Prêtres et Religieux. — Les grands maîtres. — Variétés. — Revue bibliographique. — Revue de la quinzaine. — Bulletin financier.

### On nous prie d'insérer l'AVIS suivant :

#### NOUVEAU MODÈLE DE L'ÉTIQUETTE DES PILULES GOLVIN

Malgré deux condamnations en police correctionnelle, l'auteur toujours croissant des contrefaçteurs prend toutes les mesures sans en laisser. On offre au commerce un produit imitant les véritables pilules GOLVIN. C'est pour prémunir les malades contre de pareilles fraudes, si gravement préjudiciables à leur santé, que j'ai décidé de remplacer l'étiquette à fond noir que vous connaissez par une autre : lettres noires sur fond blanc. — La bande mi-partie noire et mi-partie blanche qui entoure la boîte et porte le nom GOLVIN et le prix 3 fr. ne change pas. De plus, chaque pilule portera dorénavant, imprimé, le nom GOLVIN. Chaque Boîte contiendra, comme par le passé, le Médo d'emploi

en 4 langues portant la signature GOLVIN revêtue du timbre de garantie de l'État français, et devra être accompagnée du Nouveau Guide de la Santé, par le docteur GOLVIN.

En purifiant le sang, les Pilules dépuratives de Golvin sont efficaces dans toutes les Maladies. Elles agissent en outre le plus sûrement sur les plus nombreuses affections de l'Intérieur : Bronchites, Phthisie, Congestions, Asthme, Goutte, Rhumatismes, etc. — 2 fr. la boîte, 3 compris son livre : Nouveau Guide de la Santé. — DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES

**VIN**

BI-DIGESTIF DE

**CHASSAING**

A LA

PERGINE ET À LA DIASTASE

Agents naturels et indispensables de la

DIGESTION

**20 ans de succès**

contre les

DIGESTIONS DIFFICILES

OU INCOMPLÈTES,

MAUX D'ESTOMAC,

DIARRHÉES, GASTRALGIES,

PERVE DE L'APPÉTIT, DES FORCES,

ANÉMIQUEMENT, CONSUMPTION,

CONVALESCENCES LENTES,

OBÉSITÉ.

PARIS, 6, Avenue Victoria, 6

de tous dans les principales pharmacies.

### AVIS

Les Bureaux de Publicité et le comptoir de Vente et de Commission de l'Office de la Presse catholique sont transférés au n° 59 de la rue Bonaparte, au rez-de-chaussée. Nos lecteurs qui auraient des commandes à faire par lettres sont priés de les adresser aux noms de MM. de MOUÏY et CHATRON (sans d'ailleurs toute confusion avec une autre Maison de la même rue qui a cru bon de prendre un titre similaire).

### PÂTE ÉPILATOIRE

Enlève radicalement tout duvet importun sur le visage sans danger pour la peau. 10 fr. Bouteille certifiée. Innocuité absolue. BÜSSER, 1, rue J.-J. Rousseau, Paris.

Pour les personnes qui ont beaucoup de duvet sous le menton, doubles boîtes, 20 francs.

